
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ, ÉGALITÉ
FRATERNITÉ

CENT VINGT-SIXIÈME ANNÉE
N° 6482
LUNDI 11 JUILLET 2022

PARUTION
TOUS LES LUNDIS

SOMMAIRE

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décisions

2022 / 4443 - Aliénation de biens mobiliers - décision de mise en vente de matériel divers **Page 2594**

2022-CTXJ-0012 / 4441 - Décision d'estimer en justice - Référé préventif -SNC Laetitia Penas - Ensemble immobilier de 11 logements collectifs, parcelles cadastrées section BO 202 et 205 sises 39/41 rue Paul Lafargue - Villeurbanne **Page 2594**

Arrêtés municipaux

Modification au règlement général de la circulation - Arrêtés permanents..... **Page 2595**

Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons..... **Page 2596**

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Direction de la commande publique - Avis..... **Page 2635**

Droit des sols : permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, déclarations préalables de travaux, lotissements, changements d'usage **Page 2635**

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

2022 / 4443 - Aliénation de biens mobiliers - décision de mise en vente de matériel divers (Délégation générale aux ressources - Direction de la commande publique)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu la délibération n° 2020-59 du Conseil municipal du 30 juillet 2020 donnant, au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour « décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers d'un prix par unité n'excédant pas 4600 euros nets de taxe » ;

Vu l'arrêté n°2021-2984 du 1er septembre 2021 portant délégations accordées par le Maire de Lyon à ses adjoints ;

Décide

Article Premier. - La mise en vente des matériels ci-dessous est prononcé. Cette vente interviendra via le dispositif de vente aux enchères du matériel inutilisé de la Ville.

Numéro	Nom du produit	Catégorie	Mise à prix
7117	Groupe électrogène thermique	Autres accessoires	50,00 €
7116	Lot de souffleurs et taille haie	Tondeuses	50,00 €
7115	Tondeuse Bunton	Tondeuses	100,00 €
7114	Motoculteur HS	Autres accessoires	20,00 €
7113	Transpalette	Autres accessoires	50,00 €
7112	Armoire froide positive	Equipement de cuisine	50,00 €
7111	Table entrée et sortie	Equipement de cuisine	50,00 €
7110	Lave-vaisselle Pro	Equipement de cuisine	100,00 €
7109	Lot de 2 tables inox	Equipement de cuisine	100,00 €
7108	Meuble Bas inox	Equipement de cuisine	75,00 €
7107	Evier double BACS	Equipement de cuisine	100,00 €
7106	Lot de 20 assiettes 17 cm	Equipement de cuisine	20,00 €
7105	Lot de 20 assiettes 17 cm	Equipement de cuisine	20,00 €
7104	Lot de 20 assiettes 17 cm	Equipement de cuisine	20,00 €
7103	Lot de 20 assiettes 23 cm	Equipement de cuisine	20,00 €
7102	Lot de 20 assiettes 23 cm	Equipement de cuisine	20,00 €
7101	Lot de 20 assiettes 23 cm	Equipement de cuisine	20,00 €
7100	Lot de 20 assiettes 23 cm	Equipement de cuisine	20,00 €
7099	Lot de 20 assiettes 23 cm	Equipement de cuisine	20,00 €
7098	Piano Gaz Charvet	Equipement de cuisine	50,00 €
7097	Billard	Autres	50,00 €
7096	Benne polyvalente B010	Remorque - semi	500,00 €

Art. 2. - En cas d'enchère valide, la vente sera réputée parfaite et le bien vendu.

Art. 3. - En cas d'absence d'enchère valide, la vente pourra être relancée avec une mise à prix inférieure de 30% à la mise à prix initiale puis de 50 %.

Art. 4. - Monsieur le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché. Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision. Fait à Lyon le 30 juin 2022

Pour le Maire de Lyon,

L'Adjointe déléguée aux finances et à la commande publique,

Audrey Hénocque

Acte transmis pour Contrôle de légalité le 30 juin 2022

2022-CTXJ-0012 / 4441 - Décision d'estimer en justice - Référé préventif -SNC Laetitia Penas - Ensemble immobilier de 11 logements collectifs, parcelles cadastrées section BO 202 et 205 sises 39/41 rue Paul Lafargue - Villeurbanne (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/59 du 30 juillet 2020, autorisant le Maire à ester en justice, donnant au titre de l'article L 2122- 22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon n° 2021/2984 du 1er septembre 2021 déléguant à Monsieur Bertrand Maes les compétences en matière de contentieux général ;

Vu la requête du 13 juin 2022 déposée par la société SNC Laetitia Penas représentée par le cabinet Racine avocats ;

Décide

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par la SNC Laetitia Penas représentée par le cabinet Racine, devant le Tribunal administratif de Lyon tendant à obtenir :

- La désignation d'un expert,
- La fixation de la date du dépôt du rapport d'expertise au greffe.

Art. 2. - Monsieur le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée.

Fait à Lyon, le 28 juin 2022

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint délégué,
Bertrand Maes*

Acte transmis pour Contrôle de légalité le 30 juin 2022

Modification au règlement général de la circulation - Arrêtés permanents (Délégation générale au développement urbain - Direction des déplacements urbains)

N° arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2022RP41549	Stationnement réservé PMR 95 grande rue de la Croix-Rousse Lyon 4 (stationnement)	Les véhicules affichant la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées ou la carte mobilité inclusion (CMI) stationnement ont un emplacement réservé sur 5 mètres 95 grande rue de la Croix-Rousse(4). L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R 417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	01/07/2022	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2022RP41550	Abrogation - Stationnement réservé sur grande rue de la Croix-Rousse Lyon 4 (stationnement)	L'arrêté 2009RP08867 du 29/04/2011, portant sur la mesure de - Stationnement réservé est abrogé.	01/07/2022	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2022RP41551	Abrogation - Stationnement réservé sur grande rue de la Croix-Rousse Lyon 4 (stationnement)	L'arrêté 2009RP06001 du 28/04/2011, portant sur la mesure de - Stationnement réservé est abrogé.	01/07/2022	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2022RP41552	Stationnement réservé au 91 grande rue de la Croix-Rousse Lyon 4 (stationnement)	Les deux-roues motorisés ont un emplacement de stationnement réservé sur 6 mètres au 91 grande rue de la Croix-Rousse(4), au nord des arceaux vélos. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	01/07/2022	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Le registre des arrêtés est consultable sur rendez-vous à la Ville de Lyon - Direction de la mobilité urbaine - 69, rue de la République - 69002 Lyon - les jours ouvrables de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h. Contacter le 04.26.99.65.10 pour prendre rendez-vous.

Tout recours contre lesdits arrêtés doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Lyon.

Les mesures concernant la circulation sont signées par Monsieur Fabien Bagnon, 13ème Vice-président délégué à la voirie et aux mobilités actives à la Métropole de Lyon.

Les mesures concernant le stationnement sont signées par Monsieur Valentin Lungenstrass, 10ème Adjoint au Maire de Lyon.

Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la régulation urbaine - Service occupation temporaire de l'espace public)

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6985	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la circulation des bus et des cycles sera interdite dans le couloir bus	Rue Grolée	sur 30 m au droit du n° 22	A partir du lundi 4 juillet 2022 jusqu'au jeudi 4 août 2022, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		côté pair, sur 30 m au droit du n° 22	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6986	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de canalisations	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Michel Felizat	côté impair, sur 10 m au droit du n° 13	Le mardi 12 juillet 2022, de 8h à 17h
6987	Entreprise Cobb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'un conduit d'aération du restaurant Don Vito	la circulation des véhicules sera interdite par intermittence de 10 mn maximum en fonction des besoins de l'entreprise	Rue des Lilas	entre le n° 1 ter et l'avenue des Frères Lumière	Le jeudi 21 juillet 2022, de 14h à 16h
6988	Entreprise Apc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Président Édouard Herriot	côté pair, sur 20 m au droit du n° 50 sur l'emplacement de livraisons	Le mardi 19 juillet 2022, de 7h30 à 17h
6989	Entreprise As Renov	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tronchet	côté impair, sur 10 m au droit du n° 109	A partir du jeudi 30 juin 2022 jusqu'au samedi 30 juillet 2022
6990	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'Enedis	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Boulevard des États Unis	trottoir Est au droit du n° 111	A partir du mercredi 20 juillet 2022 jusqu'au vendredi 5 août 2022, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		site propre bus, sens Sud / Nord au droit du n° 111	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 30 m au droit du n° 111	
6991	Entreprise Guiraud	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard de la Croix Rousse	sur 10 m, emplacements de desserte, au droit de l'immeuble situé au n° 165	A partir du jeudi 30 juin 2022 jusqu'au samedi 30 juillet 2022, de 7h à 17h
6992	Ville de Lyon / Espaces Verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Maximin	côté pair, sur 20 m au droit du n° 54	Le mardi 12 juillet 2022, de 7h30 à 15h
6993	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de canalisations	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Neuve	entre la rue Président Édouard Herriot et la rue de la République	Le vendredi 1 juillet 2022, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			les véhicules circulant dans le sens inverse de la circulation initiale devront marquer l'arrêt de sécurité Stop obligatoire		au débouché sur la rue de la République	Le vendredi 1 juillet 2022, de 8h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6994	Entreprise Guiraud	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Perrod	sur 10 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 1/3	A partir du jeudi 30 juin 2022 jusqu'au samedi 30 juillet 2022
6995	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Vaubecour	entre la rue Castres et la rue Bourgelat	A partir du vendredi 1 juillet 2022 jusqu'au lundi 4 juillet 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue Castres et la rue Bourgelat	
6996	Police Municipale de la Ville de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tissot	côté pair, sur 40 m au droit du n° 26, jusqu'à l'angle de la rue Marietton	A partir du lundi 4 juillet 2022 jusqu'au mercredi 6 juillet 2022, de 7h à 19h
6997	Entreprise Séjours Adaptés	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Aubigny	Côté pair, sur 20 m au droit du n° 22 au plus proche de l'angle rue Maurice Flandin	Le lundi 11 juillet 2022, de 6h à 15h
					Côté pair, sur 60 m au droit du n° 22 au plus proche de l'angle rue Maurice Flandin	Le lundi 1 août 2022, de 6h à 15h Le dimanche 21 août 2022, de 11h à 19h
6998	Entreprise Minssieux et Fils	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Président Édouard Herriot	sur 15 m au droit du n° 66	A partir du lundi 4 juillet 2022 jusqu'au vendredi 8 juillet 2022
6999	Ville de Lyon - Direction des espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jules Verne	côté pair, sur 50 m en face du n° 13	Les lundi 4 juillet 2022 et mardi 5 juillet 2022
7000	Entreprise Jean Lefèvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un accès chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Cronstadt	côté impair, entre le n° 15 et le n° 17	A partir du mardi 28 juin 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
7001	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d' Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type KR11	Rue Commandant Charcot	entre le n° 41 Bis et le n° 86 durant les phases de présence et d'activités de l'entreprise	A partir du lundi 4 juillet 2022 jusqu'au mercredi 13 juillet 2022, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 86	A partir du lundi 4 juillet 2022 jusqu'au mercredi 13 juillet 2022
7002	Entreprise Guillet & Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Jaÿr	sur 20 m, au droit du n° 5	A partir du mardi 28 juin 2022 jusqu'au vendredi 1 juillet 2022, de 7h30 à 16h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7003	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des cycles sera interdite dans la piste cyclable et sera déviée sur la chaussée	Quai Général Sarraill	entre la rue Bugeaud et la rue Vauban	A partir du jeudi 30 juin 2022 jusqu'au mercredi 6 juillet 2022
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Bugeaud et la rue Vauban	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m au droit de la rue Bugeaud	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre le quai Général Sarraill et la rue Molière	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Est, entre la rue Bugeaud et le n° 12	
7004	Entreprise Ejl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des Bus et des cycles sera interdite dans le couloir Bus	Avenue Rockefeller	sens Est/Ouest, sur 100 m à l'Est de la place d'Arsonval	A partir du mercredi 6 juillet 2022 jusqu'au vendredi 8 juillet 2022, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Nord, sur 50 m entre le n° 27 et la place d'Arsonval	A partir du mercredi 6 juillet 2022 jusqu'au vendredi 8 juillet 2022
7005	Entreprise Fourneyron	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau de Telecom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Avenue Tony Garnier	chaussée sens Nord/Sud au droit du n° 4	Les jeudi 7 juillet 2022 et vendredi 8 juillet 2022, de 21h à 5h
7006	Entreprise Mediacco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de la Villette	sur 40 m au droit du n° 98	Le lundi 11 juillet 2022, de 1h à 4h
7007	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Avenue du Château de Gerland	trottoirs Nord et Sud, sur 50 m de part et d'autre du n° 6	A partir du lundi 11 juillet 2022, 7h, jusqu'au vendredi 22 juillet 2022, 17h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sur 50 m de part et d'autre du n° 6	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 50 m de part et d'autre du n° 6	
7008	Entreprise Gcc Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier dans le cadre du désamiantage d'un bâtiment	la circulation des piétons sera interdite	Rue Salomon Reinach	trottoir Nord, sur 10 m de part et d'autre du n° 15	A partir du lundi 4 juillet 2022 jusqu'au vendredi 29 juillet 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 10 m de part et d'autre du n° 15	
7009	Association Cuivres Diffusion	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation labellisée Tout le Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Allée Pierre de Coubertin	sur 10 mètres, au droit du n° 18	Le mardi 2 août 2022, de 16h à 23h
					sur 10 mètres en face du n° 5	
7010	Entreprises Guillet et Clavel - Terideal - Sols Confluence	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie et des branchements d'assainissement	la circulation des véhicules sera autorisée provisoirement	Rue des Lilas	sens Nord/Sud, entre l'avenue des Frères Lumière et la rue des Alouettes	A partir du mercredi 6 juillet 2022 jusqu'au lundi 8 août 2022
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Sud/Nord, entre la rue des Alouettes et l'avenue des Frères Lumière	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7010	Entreprises Guillet et Clavel - Terideal - Sols Confluence	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie et des branchements d'assainissement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Lilas	côté impair, entre la rue des Alouettes et l'avenue des Frères Lumière	Le mercredi 6 juillet 2022
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité Stop		au débouché sur la rue des Alouettes	A partir du mercredi 6 juillet 2022 jusqu'au lundi 8 août 2022
7011	Association Habitat et Humanisme Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'installation de l'Escale Solidaire Mobile	l'accès et le stationnement du bus du demandeur seront autorisés	Place Général Leclerc		A partir du lundi 1 août 2022 jusqu'au vendredi 5 août 2022, de 8h45 à 21h
				Rue des Tanneurs	sur l'esplanade située à l'Est de la rue Sergent Michel Berthet	A partir du lundi 12 septembre 2022 jusqu'au vendredi 16 septembre 2022, de 8h45 à 21h
7012	Entreprises Terideal - Sols Confluence - Sogea - Mgb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue des Alouettes	entre la rue Maryse Bastié et la rue des Lilas	A partir du mercredi 6 juillet 2022 jusqu'au vendredi 26 août 2022
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Neuve de Monplaisir	entre l'avenue des Frères Lumière et la rue des Alouettes	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Alouettes	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Maryse Bastié et la rue des Lilas	
7013	Entreprise Sogea Lyon Entretien	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Commandant Charcot	au carrefour avec la rue Pierre Valdo	A partir du lundi 11 juillet 2022 jusqu'au mercredi 13 juillet 2022, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		voie de tourne à gauche d'accès à la rue Commandant Charcot	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Valdo	côté pair (Nord) sur 20 m entre la rue Commandant Charcot et le n° 6	A partir du lundi 11 juillet 2022 jusqu'au mercredi 13 juillet 2022
7014	Association les Passagers du Chariot Thespis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation culturelle labellisée Tout l' Monde Dehors	des animations seront autorisées	Place Charles de Gaulle		Le dimanche 31 juillet 2022, de 19h à 22h
			des installations seront autorisées			A partir du dimanche 31 juillet 2022, 9h, jusqu'au lundi 1 août 2022, 22h
7015	Entreprise Chazal Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des bus et des cycles sera interdite dans le couloir bus au droit du chantier mobile	Quai Docteur Gailleton	sens Sud/Nord, côté Ouest (Rhône) entre la rue de Condé et le pont de l'Université	A partir du lundi 11 juillet 2022 jusqu'au vendredi 15 juillet 2022, de 7h à 16h30
			la circulation des piétons sera interdite	Quai Jules Courmont	sens Sud/Nord, côté Ouest (Rhône) entre le pont de la Guillotière et le pont Wilson	
				Quai Docteur Gailleton	sens Sud/Nord, côté Ouest (Rhône) entre la rue de Condé et le pont de l'Université	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7015	Entreprise Chazal Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Quai Docteur Gailleton	sens Sud/Nord, côté Ouest (Rhône) entre la rue de Condé et le pont de l'Université	A partir du lundi 11 juillet 2022 jusqu'au vendredi 15 juillet 2022, de 9h à 16h
				Quai Jules Courmont	sens Sud/Nord, côté Ouest (Rhône) entre le pont de la Guillotière et le pont Wilson	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Quai Docteur Gailleton	sens Sud/Nord, côté Ouest (Rhône) entre la rue de Condé et le pont de l'Université	A partir du lundi 11 juillet 2022 jusqu'au vendredi 15 juillet 2022, de 7h à 16h30
				Quai Jules Courmont	sens Sud/Nord, côté Ouest (Rhône) entre le pont de la Guillotière et le pont Wilson	
7016	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Charles Richard	entre la rue Ferdinand Buisson et le cours Docteur Long	A partir du lundi 18 juillet 2022 jusqu'au vendredi 22 juillet 2022, de 13h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7017	Association Pour la Gestion du centre social de Gerland	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête de l'été	des animations seront autorisées	Place des Pavillons		Le vendredi 29 juillet 2022, de 17h à 19h
			des installations seront autorisées			Le vendredi 29 juillet 2022, de 16h à 20h
7018	Association Uzinason	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation labellisée Tout l' Monde Dehors	des animations seront autorisées	Place d'Ainay		Le vendredi 29 juillet 2022, de 20h à 20h45
			des installations seront autorisées			Le vendredi 29 juillet 2022, de 19h à 21h15
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			sur 10 mètres, au droit du n° 5
7019	Entreprise Tecmobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard des Brotteaux	sur 10 m au droit du n° 74	A partir du lundi 4 juillet 2022 jusqu'au jeudi 4 août 2022
7020	Entreprise Tecmobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Garibaldi	sur 10 m au droit du n° 59	A partir du lundi 4 juillet 2022 jusqu'au jeudi 4 août 2022
7021	Entreprises Perrier Tp - Sdc - Chazal - Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie dans le cadre du chantier Biodistrict	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Tony Garnier	sur le parking provisoire situé au Sud/Est de l'intersection avec la rue du Vercors	A partir du lundi 11 juillet 2022 jusqu'au samedi 30 décembre 2023

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7022	Ville de Lyon - Direction des événements et de l'animation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Parade dans le cadre du festival Entre Rhône et Saône	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Plâtre	côté Nord, sur les 30 premiers mètres situés à l'Ouest de la rue Président Édouard Herriot	A partir du vendredi 1 juillet 2022 jusqu'au lundi 4 juillet 2022
7023	Entreprise Métiers du Bois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble avec une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Suchet	entre le n° 25 et le n° 46 des deux côtés, entre le n° 25 et le n° 46	A partir du jeudi 7 juillet 2022 jusqu'au vendredi 8 juillet 2022
7024	Entreprise GI Events	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un événement à la Sucrière	l'accès de 3 autocars desservant la Sucrière sera autorisé pour permettre la dépose des invités l'accès de 3 autocars desservant la Sucrière sera autorisé pour permettre la reprise des invités	Quai Rambaud	sur les berges de Saône via la rue Paul Montrochet	Le vendredi 1 juillet 2022, de 18h30 à 19h30 Le samedi 2 juillet 2022, de 1h à 1h30
7025	Entreprise Rhône Saône Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur chaussée le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sainte Hélène	entre le n° 37 et la rue de la Charité sur 10 m entre le n° 34 et la rue de la Charité côté pair, entre le n° 34 et la rue de la Charité	A partir du lundi 18 juillet 2022 jusqu'au vendredi 22 juillet 2022, de 7h30 à 16h30
7026	Entreprise Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Thiers Cours Lafayette Avenue Thiers Cours Lafayette	sur 30 m au Nord du cours Lafayette sur 30 m de part et d'autre de l'avenue Thiers sur 30 m au Nord du cours Lafayette sur 30 m de part et d'autre de l'avenue Thiers	A partir du lundi 18 juillet 2022 jusqu'au vendredi 22 juillet 2022
7027	Marine Nationale	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une cérémonie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Bonnel	sur les emplacements réservés Police, situés au droit du n° 11 sur l'aire de livraison située au droit du n° 16	Le dimanche 3 juillet 2022, de 8h à 14h
7028	Entreprise Colas Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Lacassagne	entre le n° 20 et la rue Kimmerling côté pair, entre le n° 20 et la rue Kimmerling	A partir du lundi 18 juillet 2022 jusqu'au mardi 19 juillet 2022
7029	Opéra de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une opération de maintenance	l'accès et le stationnement des véhicules immatriculés FB 950 GN et FW 826 VS seront autorisés	Place Louis Pradel	sur la contre-allée le long du bâtiment de l'Opéra	Le vendredi 29 juillet 2022, de 4h à 14h
7030	Association Karakib	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Bibi Prod Festival labellisé Tout l'Monde dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chazière	sur 35 mètres, au droit du n° 25	A partir du samedi 16 juillet 2022, 11h, jusqu'au dimanche 17 juillet 2022, 3h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7030	Association Karakib	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Bibi Prod Festival labellisé Tout l'Monde dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chazière	sur 35 mètres, au droit du n° 25	A partir du vendredi 22 juillet 2022, 11h, jusqu'au samedi 23 juillet 2022, 3h
						A partir du samedi 30 juillet 2022, 11h, jusqu'au dimanche 31 juillet 2022, 3h
						A partir du samedi 27 août 2022, 11h, jusqu'au dimanche 28 août 2022, 3h
7031	Entreprise Tso Caténaïres	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte du Sytral	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier le stationnement sera autorisé dans le couloir réservé aux autobus	Boulevard Jules Favre		A partir du lundi 4 juillet 2022 jusqu'au jeudi 25 août 2022, de 22h à 6h
7032	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accès et la giration d'une grue autoportée	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pernon	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Henri Ferre et le n° 39	Le mardi 12 juillet 2022, de 7h à 17h
7033	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Capucins	sur la zone de desserte située en face du n° 3	Le vendredi 1 juillet 2022, de 7h à 17h
7034	Entreprise Betech Sud	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de détection de réseaux	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Bert	sur 30 m, de part et d'autre du boulevard Marius Vivier Merle	A partir du lundi 4 juillet 2022 jusqu'au vendredi 8 juillet 2022, de 22h à 6h
				Boulevard Marius Vivier Merle	sur 30 m, de part et d'autre de la rue Paul Bert	
7035	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement sur le réseau d'assainissement	la circulation piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Rue Seignemartin	trottoir Ouest, au droit du n° 56	A partir du jeudi 30 juin 2022 jusqu'au vendredi 8 juillet 2022, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le N° 54 et le n° 60	
7036	Entreprise Tln Nettoyage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Rue de la Villette	sur 20 m au droit du n° 20 (emplacements taxi)	A partir du vendredi 1 juillet 2022 jusqu'au samedi 2 juillet 2022, de 5h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir			Le lundi 4 juillet 2022, de 5h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du vendredi 1 juillet 2022 jusqu'au samedi 2 juillet 2022, de 5h à 16h
						Le lundi 4 juillet 2022, de 5h à 16h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7037	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte du Sytral	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Jules Favre	entre la rue Chevillard et la rue Fournet	A partir du lundi 4 juillet 2022 jusqu'au lundi 25 juillet 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			le stationnement sera autorisé dans le couloir réservé aux autobus			
7038	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Jules Verne	entre l'avenue Lacassagne et la rue Jeanne d'Arc	A partir du jeudi 7 juillet 2022 jusqu'au mardi 19 juillet 2022
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Ouest / Est entre l'avenue Lacassagne et la rue Jeanne d'Arc	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre l'avenue Lacassagne et la rue Jeanne d'Arc	
7039	Entreprise Coiro Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Bert	entre le n° 78 et le n° 89	A partir du mercredi 20 juillet 2022 jusqu'au mercredi 3 août 2022, de 7h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7040	Entreprise Slpib	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de démontage d'échafaudage	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Lanterne	entre la rue de la Platière et la rue Constantine	A partir du dimanche 3 juillet 2022 jusqu'au mercredi 6 juillet 2022, de 0h à 4h
			la circulation des véhicules sera interdite		côté pair, entre le n° 8 et le n° 14	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			les véhicules circulant dans le sens inverse de la circulation initiale devront marquer l'arrêt de sécurité Stop obligatoire		au débouché de la rue de la Platière	
7041	Entreprise Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de pose de mobiliers urbains	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chantal Sandrin	côté impair, sur 15 m au droit du n° 11	A partir du mardi 5 juillet 2022 jusqu'au mercredi 6 juillet 2022, de 7h à 17h
7042	Entreprise Slpib	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de démontage d'échafaudage	la circulation des piétons sera gérée au sol par du personnel de l'entreprise SLPiB	Rue Constantine	trottoir Sud, au droit du n° 12	A partir du dimanche 3 juillet 2022 jusqu'au mercredi 6 juillet 2022, de 0h à 4h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			le stationnement pour des véhicules de l'entreprise SLPiB sera autorisé sur le site propre Bus		site propre bus, au droit du n° 12	
7043	Entreprise Atk Peinture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre de manutentions à l'aide d'un camion équipé d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue du Chariot d'Or	trottoir pair (Sud), entre la rue du Mail et le n° 4	Le vendredi 8 juillet 2022, de 8h à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la grande rue de la Croix Rousse et l'emprise de chantier	
			la circulation des véhicules sera interdite		partie comprise entre la grande rue de la Croix Rousse et la rue du Mail	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 4 et la rue du Mail	Le vendredi 8 juillet 2022

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7044	Préfecture du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une cérémonie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Suchet	au droit de la partie comprise entre la rue Delandine et le n° 33	Le vendredi 1 juillet 2022, de 8h à 12h
7045	Entreprise Ejl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie	Rue de Bonnel	sur 20 m à l'Ouest de la rue de la Villette	A partir du lundi 11 juillet 2022 jusqu'au vendredi 2 septembre 2022
7046	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Thimonnier	entre le quai Saint Vincent et la place Gabriel Rambaud des deux côtés de la chaussée, entre le n° 1 et n° 4	A partir du mercredi 20 juillet 2022 jusqu'au samedi 20 août 2022
7047	Entreprise Pothier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Boulevard de la Croix Rousse	entre la place de la Croix Rousse et la rue de la Terrasse	A partir du lundi 25 juillet 2022 jusqu'au vendredi 29 juillet 2022, de 9h à 16h
			l'activité de chantier sera interdite		des deux côtés de la chaussée, sur les emplacements réservés aux forains	A partir du lundi 25 juillet 2022 jusqu'au vendredi 29 juillet 2022, de 7h à 17h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, par tronçon successif, entre la place de la Croix Rousse et la rue de la Terrasse	
7048	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Chenavard	entre la rue du Plâtre et la rue Chavannes côté impair (Est), entre le n° 28 et le n° 37	A partir du lundi 25 juillet 2022 jusqu'au jeudi 25 août 2022
7049	Entreprise Pothier Élagage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Philippe de Lassalle	entre la rue Bournes et la rue Jean Revel des 2 côtés de la chaussée entre la rue Bournes et la rue Jean Revel	A partir du lundi 25 juillet 2022 jusqu'au vendredi 29 juillet 2022, de 7h à 16h30
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
7050	Entreprise Pothier Élagage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite	Rue du Chariot d'Or	sur le trottoir au droit de la zone de chantier situé entre le n° 2 et la rue de Belfort	A partir du lundi 25 juillet 2022 jusqu'au vendredi 29 juillet 2022, de 8h à 17h
			la circulation des piétons sera interdite	Place Bertone	sur le trottoir au droit de la zone de chantier	
				Rue de Nuits	sur le trottoir au droit de la zone de chantier situé entre la rue de Belfort et le n° 4	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue du Chariot d'Or	entre le n° 2 et la rue de Belfort	
				Place Bertone		
			Rue de Nuits	entre la rue de Belfort et le n° 4		
le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Place Bertone		A partir du lundi 25 juillet 2022 jusqu'au vendredi 29 juillet 2022			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7050	Entreprise Pothier Élagage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue du Chariot d'Or	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 2 et la rue de Belfort	A partir du lundi 25 juillet 2022 jusqu'au vendredi 29 juillet 2022
				Rue de Belfort	côté place, emplacement deux roues situé entre la rue du Chariot d'Or et la rue de Nuits	
				Rue de Nuits	des deux côtés de la chaussée, entre la rue de Belfort et le n° 4	
7051	Entreprise Guillermin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Pierre Scize	sur la desserte, sur 13 m au droit du n° 10	A partir du lundi 18 juillet 2022 jusqu'au jeudi 18 août 2022
7052	Entreprise Germain Henri	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tronchet	sur 12 m, au droit du n° 72	A partir du mercredi 29 juin 2022 jusqu'au mercredi 20 juillet 2022
7053	Entreprise Sols Confluence	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite	Rue Moncey	entre le boulevard Eugène Deruelle et le cours Lafayette	A partir du lundi 4 juillet 2022 jusqu'au vendredi 8 juillet 2022
7054	Entreprises Sytral / Atelier Gilles Bail	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer un changement de bâche avec une nacelle	le stationnement et l'accès seront autorisés	Place de Milan		Le mercredi 29 juin 2022
7055	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vaubecour	entre la rue Castres et la rue Bourgelat des deux côtés, entre la rue Castres et la rue Bourgelat	A partir du vendredi 1 juillet 2022 jusqu'au vendredi 8 juillet 2022
7056	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'Enedis	la circulation piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Rue de la Fraternelle	trottoir Est, au droit du n° 25	A partir du lundi 18 juillet 2022 jusqu'au vendredi 29 juillet 2022, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean Zay	trottoir Sud, au droit du n° 1	
				Rue de la Fraternelle	côté impair, entre le n° 25 et la rue Jean Zay	
				Rue Jean Zay	côté impair, entre le n° 1 et la rue Fraternelle	
7057	Entreprise G Cateline	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur ligne trolleybus pour le compte du Sytral	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins du chantier	Avenue Félix Faure	dans le carrefour avec le cours Gambetta	A partir du mercredi 6 juillet 2022 jusqu'au vendredi 5 août 2022, de 21h à 6h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Cours Gambetta	entre l'avenue Jean Jaurès et l'avenue Félix Faure	
				Avenue Jean Jaurès	entre le n° 14 et l'avenue Félix Faure	
				Avenue Félix Faure	entre le n° 21 et l'avenue Jean Jaurès	
				Avenue Jean Jaurès	entre le n° 14 et l'avenue Félix Faure	
				Cours Gambetta	entre l'avenue Jean Jaurès et l'avenue Félix Faure	
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Félix Faure	côté place Aristide Briand, sur 20 m face au n° 32	A partir du mercredi 6 juillet 2022 jusqu'au vendredi 5 août 2022			
7058	Entreprise Novalys Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Bert	sur 15 m, au droit du n° 242	Le lundi 4 juillet 2022

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
7059	Entreprise Sarp Osis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue des Frères Lumière	entre la rue Saint Gervais et la rue Antoine Lumière	A partir du lundi 4 juillet 2022 jusqu'au mardi 12 juillet 2022, de 22h30 à 6h	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 90 et le n° 98		
7060	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau de GRDF	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Route de Vienne	trottoir Est, au droit du n° 173	A partir du lundi 11 juillet 2022 jusqu'au vendredi 22 juillet 2022, de 7h30 à 16h30	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit du n° 173		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 30 m au droit du n° 173		
7061	Entreprise la Compagnie la Rouquine	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation labellisée Tout l' Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Docteur Edmond Locard	sur 30 mètres, au droit du n° 14	A partir du samedi 6 août 2022, 7h, jusqu'au dimanche 7 août 2022, 1h	
7062	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard des États Unis	chaussée Est, sur 50 m au Nord de la rue Paul Cazeneuve	A partir du lundi 4 juillet 2022 jusqu'au vendredi 22 juillet 2022	
			la traversée piétonne sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Rue Paul Cazeneuve	entre la rue Jean Chevailler et la rue du Bocage		traversée Nord, sur le carrefour avec le boulevard des États Unis
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		entre la rue Jean Chevailler et la rue du Bocage		chaussée Est, sur 50 m au Nord de la rue Paul Cazeneuve
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard des États Unis	chaussée Est, côté pair, entre la rue Cazeneuve et la rue Villon	A partir du lundi 4 juillet 2022 jusqu'au vendredi 26 août 2022	
			7063	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Avenue Maréchal de Saxe
la circulation des véhicules s'effectuera par intermittence dans le couloir de bus	sur 30 m, au droit de la rue Fénelon						
la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	sur 30 m, au droit de la rue Vauban						
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	sur 30 m, au droit de la rue Fénelon	A partir du lundi 4 juillet 2022 jusqu'au mercredi 13 juillet 2022					
	sur 30 m, au droit de la rue Vauban						
	des deux côtés, sur 30 m de part et d'autre de la rue Vauban						
		des deux côtés, sur 30 m de part et d'autre de la rue Fénelon					
7064	Association U Gomina	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation culturelle labellisée Tout l' Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Général Giraud	sur la contre-allée, sur 3 emplacements en épi situés au droit du n° 36	Le vendredi 5 août 2022, de 13h à 23h30	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7065	Métropole de Lyon / Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Léon Jouhaux	entre le n° 76 et la rue de l'Abondance entre le n° 71 et la rue de l'Abondance	A partir du lundi 25 juillet 2022 jusqu'au vendredi 5 août 2022
7066	Association de gestion des centres sociaux Santy Mermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la bonne installation de l'évènement Quartier d'Été	des animations seront autorisées	Place Général André		Le jeudi 4 août 2022, de 17h30 à 21h
			des installations seront autorisées			Le jeudi 4 août 2022, de 16h à 22h30
7067	Entreprise Alios	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages géotechniques pour le compte de l'école Saint Maurice	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Maurice	côté pair, sur 25 m entre le n° 14 et le n° 18	Le lundi 18 juillet 2022, de 8h à 18h
7068	Eau du Grand Lyon et des entreprises adjudicataires	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions sur un stationnement d'eau potable	la circulation des piétons sera interdite lors des interventions de l'entreprise	Rue Docteur Rafin	contre allée Nord, entre la montée du Greillon et la montée de la Sarra	A partir du mardi 5 juillet 2022 jusqu'au mercredi 6 juillet 2022
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise de chantier			
			la circulation des véhicules sera interdite en fonction des besoins du chantier			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7069	Association Volca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation culturelle labellisée Tout l' Monde Dehors	des animations seront autorisées	Esplanade du Gros Caillou		Le jeudi 4 août 2022, de 19h30 à 20h
			des installations seront autorisées			Le jeudi 4 août 2022, de 17h à 21h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Aimé Boussange	sur 5 mètres, au droit du n° 3	Le jeudi 4 août 2022, de 17h à 21h
7070	Eau du Grand Lyon et des entreprises adjudicataires	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions sur un stationnement d'eau potable	la circulation des piétons sera interdite lors des interventions de l'entreprise	Rue Docteur Rafin	contre allée Nord, entre la montée du Greillon et la montée de la Sarra	A partir du lundi 11 juillet 2022 jusqu'au mercredi 13 juillet 2022
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise de chantier			
			la circulation des véhicules sera interdite en fonction des besoins du chantier			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
					contre allée Nord, des deux côtés de cette montée du Greillon et la montée de la Sarra	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7071	Entreprise Ikken	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de ventilation de cuisine	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Pizay	partie comprise entre la rue de la République et la rue Président Edouard Herriot	Le jeudi 1 septembre 2022, de 6h à 12h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur 10 m au droit du n° 9	
7072	Entreprise Scob	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des poids lourds de plus de 3,5 tonnes sera autorisée et sera gérée par un homme trafic, pour l'accès au chantier de l'entreprise SJTP	Rue Général André	entre le n° 25 et l'avenue Viviani	A partir du lundi 5 septembre 2022 jusqu'au lundi 4 septembre 2023
			l'accès des Personnes à Mobilité Réduite à la résidence s'effectuera par une rampe d'accès aménagée		trottoir Sud, au droit du n° 27	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 10 m, au droit du n° 27	
7073	Association Brins de Voix	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation culturelle labellisée Tout l' Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Professeur Paul Sisley	sur 15 mètres, en face du n° 11 bis	Le jeudi 4 août 2022, de 12h à 23h
7074	Association Synapses	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation culturelle labellisée Tout l' Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Général Giraud	sur la contre-allée, sur 1 emplacement en épi situé au droit du n° 36	Le mercredi 3 août 2022, de 14h30 à 21h30
7075	Association Odysseus 3.1	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'évènement Arkadia Rhône labellisé Festival Entre Rhône et Saône	l'accès et le stationnement des véhicules techniques immatriculés AZ 113 RZ et CM 536 HY seront autorisés	Jardin du musée des Confluences		Le samedi 2 juillet 2022, de 7h à 15h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Docteur Galleton	sur les 6 emplacements en épi situés au droit du n° 18	
7076	Madame B. E.	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée Justin Godart	Côté pair, sur 20m au droit du n° 10	A partir du vendredi 29 juillet 2022 jusqu'au dimanche 31 juillet 2022, de 7h à 20h
7077	Entreprise Jok'Her Production	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation culturelle labellisée Tout l' Monde Dehors	des animations seront autorisées	Place Guichard		Le dimanche 7 août 2022, de 19h30 à 21h
			des installations seront autorisées			Le dimanche 7 août 2022, de 16h30 à 22h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Créqui	côté Ouest, sur les 10 premiers mètres, situés au Sud des deux emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite, au Sud de la rue de la Part-Dieu	Le dimanche 7 août 2022, de 15h à 22h
7078	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un container de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sala	sur 10 m, au droit du n° 8	A partir du lundi 22 août 2022 jusqu'au jeudi 22 septembre 2022

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7079	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages pour Keolis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée des Carmélites	des deux côtés de la chaussée, au droit de l'immeuble situé au n° 28 et n° 30	A partir du vendredi 8 juillet 2022 jusqu'au mercredi 13 juillet 2022
7080	Entreprise Jean Rivière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Valentin Couturier	sur 10 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 17	A partir du mercredi 6 juillet 2022 jusqu'au vendredi 5 août 2022
7081	Association Volca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation labellisée Tout l' Monde Dehors	des animations seront autorisées	Place Docteurs Charles et Christophe Mérieux		Le dimanche 7 août 2022, de 19h30 à 20h
			des installations seront autorisées			Le dimanche 7 août 2022, de 17h à 21h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Mathieu Varille	sur 5 mètres, au droit du n° 3	Le dimanche 7 août 2022, de 17h30 à 20h30
7082	Entreprise Sogea Lyon Entretien	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Avenue Cabias	partie comprise entre la rue Valentin Couturier et la rue Denfert Rochereau	A partir du vendredi 1 juillet 2022 jusqu'au mercredi 13 juillet 2022
				Rue Denfert Rochereau	partie comprise entre l'avenue Cabias et la rue Valentin Couturier	
			la circulation des véhicules s'effectuera dans le sens Est/Ouest	Rue Valentin Couturier	partie comprise entre l'avenue Cabias et la rue Denfert Rochereau	
			la circulation des véhicules s'effectuera dans le sens Nord/Sud	Rue Denfert Rochereau	partie comprise entre la rue Valentin Couturier et la rue Jacquard	
			la circulation des véhicules, des cycles et engins de déplacement personnel sera interdite	Rue Denfert Rochereau	partie comprise entre la rue Valentin Couturier et la rue Barodet	
			la circulation des véhicules, des cycles et engins de déplacement personnel sera interdite	Avenue Cabias	partie comprise entre la rue Valentin Couturier et la rue Denfert Rochereau	
			les véhicules, les deux roues et engins de déplacement personnel devront marquer l'arrêt de sécurité Stop	Avenue Cabias	sens Nord/Sud, au débouché sur la rue Valentin Couturier	
				Rue Denfert Rochereau	sens Est/Ouest, au débouché sur la rue Denfert Rochereau	
Rue Denfert Rochereau	sens Nord/Sud, au débouché sur la rue Jacquard					
7083	Entreprise Couverture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un échafaudage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Henri Gorjus	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 37	A partir du lundi 4 juillet 2022 jusqu'au vendredi 8 juillet 2022
7084	Entreprise Sogea Lyon Entretien	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Denfert Rochereau	côté pair (Ouest), entre l'avenue Cabias et la rue Barodet	A partir du vendredi 1 juillet 2022 jusqu'au mercredi 13 juillet 2022
				Rue Valentin Couturier	côté pair (Nord), entre la rue Denfert Rochereau et l'avenue Cabias	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7085	Entreprise Vdl Travaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion équipé d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	Rue de l'Arbre Sec	au droit et en face de l'établissement PAUL situé entre le n° 19 et la rue de la République	Le vendredi 8 juillet 2022, de 6h à 9h
			la circulation des véhicules, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite		partie comprise entre la rue du Gare et la rue de la République	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 19 et la rue de la République	
7086	Ville de Lyon - Direction des événements et de l'animation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Guinguette Guillotière dans le cadre du Festival Entre Rhône et Saône	la circulation des cycles sera interdite	Berge Marie Sklodowska Curie		Le lundi 4 juillet 2022, de 6h à 18h
				Berge Méлина Mercouri		
				Berge Karen Blixen		
7087	Entreprise Sgc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accès à un chantier de véhicules hors gabarits	le stationnement des véhicules sera interdit gênant hors samedi et dimanche	Rue du Beal	côté impair, sur 20 m au droit du n° 5	A partir du lundi 11 juillet 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022, de 7h à 17h30
7088	Entreprise la Toiture Rhodanienne	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Claude Joseph Bonnet	sur 5 m au droit de l'immeuble situé au n° 22	A partir du lundi 4 juillet 2022 jusqu'au mercredi 27 juillet 2022
7089	Entreprise Sarp Osis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Aguesseau	côté pair, sur la desserte, au droit du n° 26	Le mercredi 13 juillet 2022, de 8h à 17h
7090	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un stationnement poids lourds dans le cadre de la création du Réseau Express Vélos	la borne d'accès au bas port du Rhône sera en position basse	Quai Claude Bernard	accès à la berge Anna Lindh située face au n° 17	Le vendredi 1 juillet 2022, de 6h à 17h
			le stationnement pour des véhicules poids lourds sera autorisé	Berge Anna Lindh	entre le pont de l'Université et le pont Gallieni	
7091	Entreprise Ta Terrassement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau de Télécom	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Avenue des Frères Lumière	trottoir Sud, au droit du n° 184	A partir du jeudi 7 juillet 2022 jusqu'au vendredi 8 juillet 2022, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Maryse Bastié	côté impair, sur 15 m au droit du n° 1	
7092	Entreprise Ta Terrassement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réseau de Télécom	la circulation des véhicules sera interdite	Passage Fauquier	entre la rue Pierre Sémard et l'impasse de l'Asphalte	A partir du mercredi 6 juillet 2022 jusqu'au vendredi 8 juillet 2022, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 18	
7093	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Allée Pierre de Coubertin	entre la rue du Vercors et la rue Alexander Fleming	A partir du lundi 11 juillet 2022 jusqu'au vendredi 26 août 2022
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Alexander Fleming	entre l'allée Pierre de Coubertin et la rue de Turin	
				Allée Pierre de Coubertin	sens Nord/Sud, entre la rue de Turin et l'allée Pierre de Coubertin	
					sens Nord/Sud, entre la rue Alexander Fleming et la rue du Vercors	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7093	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Allée Pierre de Coubertin	entre la rue du Vercors et la rue Alexander Fleming	A partir du lundi 11 juillet 2022 jusqu'au vendredi 26 août 2022
				Rue Alexander Fleming	entre l'allée Pierre de Coubertin et la rue de Turin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Allée Pierre de Coubertin	des deux côtés de la chaussée, entre la rue du Vercors et la rue Alexander Fleming	
				Rue Alexander Fleming	des deux côtés de la chaussée, entre l'allée Pierre de Coubertin et la rue de Turin	
			le tourne à droite sera interdit	Rue de Turin	au débouché sur la rue Alexander Fleming	
7094	Entreprise Mediaco Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue mobile	la circulation des piétons sera interdite	Rue Bichat	trottoir pair, sur 20 m au droit du n° 24	Le mercredi 13 juillet 2022, de 9h à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Seguin et le cours Charlemagne	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés, entre la rue Seguin et le cours Charlemagne (sauf emplacement réservé à la Police)	Le mercredi 13 juillet 2022, de 7h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7095	Entreprise Boulanger	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Champier	sur aire de livraison	Le mardi 5 juillet 2022
7096	Entreprise Patru entreprise de Bâtiment	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Bélier	côté impair, sur 20 m au droit du n° 9	A partir du mardi 5 juillet 2022 jusqu'au vendredi 5 août 2022
7097	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de montage d'une grue à tour au moyen d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite	Rue Président Kruger	trottoir Nord, entre le n° 17 et le n° 21	Le jeudi 7 juillet 2022, de 7h30 à 18h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Transvaal et la rue Auguste Pinton	
			la circulation des véhicules sera interdite		côté impair, entre la rue Transvaal et la rue Auguste Pinton	Le jeudi 7 juillet 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la rue Transvaal	Le jeudi 7 juillet 2022, de 7h30 à 18h
		les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité Stop				
7098	Entreprise Crea Nature	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Boissac	côté pair, sur 20 m au droit du n° 2	A partir du lundi 11 juillet 2022 jusqu'au jeudi 11 août 2022
7099	Entreprise Lvo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances au moyen d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite lors des opérations de grutage	Rue de Saint Cyr	trottoir Est, au droit du n° 18	Le lundi 11 juillet 2022, de 7h30 à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Masaryk et la rue de la Claire	
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 20 m de part et d'autre du n° 29	Le lundi 11 juillet 2022

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7099	Entreprise Lvo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'une grue autoportée	les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité Stop	Rue de Saint Cyr	au débouché sur la rue Masaryk	Le lundi 11 juillet 2022, de 7h30 à 17h
7100	Entreprise Blanc Gilbert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Waldeck Rousseau	côté pair, sur 5 m au droit du n° 14	A partir du lundi 11 juillet 2022 jusqu'au jeudi 11 août 2022
7101	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'opérations de réparations en urgence d'un réseau d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Cleberg	sur 20 m, de part et d'autre du n° 1	Le jeudi 30 juin 2022, de 7h30 à 9h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type KR11			Le jeudi 30 juin 2022, de 9h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			Le jeudi 30 juin 2022, de 7h30 à 16h30
7102	Entreprise Barbato	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Général Plessier	côté pair, entre le n° 16 et la place Carnot	A partir du lundi 11 juillet 2022 jusqu'au jeudi 11 août 2022
7103	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Auguste Comte	côté impair, sur 15 m au droit du n° 7	Les lundi 11 juillet 2022 et mardi 12 juillet 2022, de 7h à 17h
7104	Entreprise Lightair	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur palissade de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Juliette Récamier	côté impair, entre le n° 13 et le n° 19	A partir du lundi 18 juillet 2022 jusqu'au mercredi 20 juillet 2022, de 7h30 à 18h
7105	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages pour Keolis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Deleuvre	entre la rue Jacques Louis Henon et le n° 50	A partir du jeudi 7 juillet 2022 jusqu'au vendredi 8 juillet 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 30 m en face de l'immeuble situé au n° 51	
7106	Entreprise les Métiers du Bois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Félix Faure	côté pair, sur 15 m au droit du n° 226	A partir du lundi 11 juillet 2022 jusqu'au mardi 19 juillet 2022
7107	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Sainte Hélène	entre la rue Auguste Comte et la rue de la Charité	A partir du jeudi 7 juillet 2022 jusqu'au lundi 18 juillet 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7108	Entreprise Scob	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bonnard	sur 30 m, en face du n° 41	A partir du lundi 11 juillet 2022 jusqu'au mardi 11 juillet 2023

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7109	Entreprise Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue auxiliaire (bras de grue)	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue du Dauphiné	sur 30 m, au droit du n° 93	Le lundi 4 juillet 2022, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
7110	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Childebert	entre le n° 2 et n° 4	Le mardi 12 juillet 2022
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7111	Association la Poursuite	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'animations culturelles labellisées Tout l' Monde Dehors	une déambulation artistique sera autorisée sur les trottoirs dans le strict respect du code de la route	Rue Pelletier		Le samedi 20 août 2022, de 16h à 18h
				Boulevard des Canuts		
				Rue Bony		
				Rue Denfert Rochereau		
				Grande rue de la Croix Rousse		
				Rue Philippe de Lassalle		
				Boulevard de la Croix Rousse		
				Rue Barodet		
				Rue Henri Gorjus		
				Rue de Cuire		
				Rue Jacques Louis Henon		
Place Joannes Ambre						
Rue Chazière						
7112	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Général Plessier	sur 40 m, au droit du n° 10	Le mercredi 20 juillet 2022
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Vaubecour et la rue d'Enghien	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés, entre la rue Vaubecour et le n° 10	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7113	Entreprise Certa Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Platière	sur 6 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 10	A partir du lundi 4 juillet 2022 jusqu'au jeudi 28 juillet 2022
7114	Association la Compagnie Albert Claquemure	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation culturelle labellisée Tout l' Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chambovet	sur 15 mètres, au droit du n° 3	Le mercredi 17 août 2022, de 14h30 à 21h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
7115	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Condé	sur 40 m, au droit du n° 8	Le mardi 19 juillet 2022	
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Vaubecour et la rue d'Enghien		
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés, entre la rue Vaubecour et le n° 10		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				
7116	Entreprise Citinea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue Pizay	sur 16 mètres, sur le trottoir situé au droit du n° 16, les piétons auront l'obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du lundi 4 juillet 2022 jusqu'au vendredi 22 juillet 2022	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur 12 mètres, sur les emplacements réservés Police situés en face du n° 11		
7117	Association la Compagnie Albert Claquemure	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation labellisée Tout l' Monde Dehors	des animations seront autorisées	Rue Prunelle	dans sa partie en impasse située au Nord de la rue Rivet	Le mercredi 17 août 2022, de 9h45 à 12h30	
			des installations seront autorisées			Le mercredi 17 août 2022, de 7h30 à 14h	
			la circulation des véhicules sera interdite				
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Rivet	côté Nord, au droit de la partie comprise entre la rue Prunelle et le n° 9	Le mercredi 17 août 2022, de 7h à 14h	
				Rue Prunelle	dans sa partie en impasse située au Nord de la rue Rivet		
7118	Association Germ36	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation culturelle labellisée Tout l' Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue des Acacias	sur 10 mètres au droit du n° 15bis	Le vendredi 12 août 2022, de 9h à 22h30	
7119	Association la Licorne Croustillante	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation labellisée Tout l' Monde Dehors	des animations seront autorisées	Place des Célestins		Le vendredi 12 août 2022, de 18h30 à 19h30	
			des installations seront autorisées			Le vendredi 12 août 2022, de 15h30 à 22h	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Archers	sur 10 mètres, au droit du n° 3	A partir du vendredi 12 août 2022, 15h, jusqu'au samedi 13 août 2022, 0h	
7120	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type KR11	Allée Pierre de Coubertin	sur 30 m, de part et d'autre de la rue Jean-Pierre Chevrot	A partir du lundi 4 juillet 2022 jusqu'au vendredi 26 août 2022	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h				
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de la rue Jean-Pierre Chevrot

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7121	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'Enedis	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Rue de la Claire	trottoir Sud, au droit du n° 33	A partir du vendredi 1 juillet 2022 jusqu'au mercredi 13 juillet 2022, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 10 m au droit du n° 33	
7122	Association la Licorne Croustillante	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation culturelle labellisée Tout l' Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Repos	sur 10 mètres, au droit du n° 30	A partir du jeudi 11 août 2022, 15h, jusqu'au vendredi 12 août 2022, 0h
7123	Association Synapses	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation culturelle labellisée Tout l' Monde Dehors dans le parc de la Visitation	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Roger Radisson	sur 10 mètres au droit du n° 23	Le jeudi 11 août 2022, de 14h30 à 21h30
7124	Entreprise Coiro Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Jules Favre	sur 30 m, au droit du n° 21	A partir du vendredi 1 juillet 2022 jusqu'au lundi 1 août 2022
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue Chevillard	sur 20 m, au droit du n° 2	
7125	Entreprise Sogea Rhône-Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Bellecour	entre le n° 28 et le n° 29 (en face)	A partir du lundi 4 juillet 2022 jusqu'au vendredi 2 septembre 2022
7126	Entreprise Deluermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue Fernand Rey	au droit du n° 2	A partir du mardi 5 juillet 2022 jusqu'au vendredi 8 juillet 2022
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée		sur 6 m, en face du n° 2	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, au droit du n° 2	
7127	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt d'un réseau du chauffage urbain	circulation des véhicules autorisés sera interrompue sur le site propre bus	Avenue Tony Garnier	chaussée Est sens Sud/Nord, entre la rue du Vercors et la rue de Turin	A partir du lundi 11 juillet 2022 jusqu'au vendredi 26 août 2022
			circulation interrompue, sur le site propre bus positionné au milieu de la chaussée		sens Nord/Sud, entre la rue de Turin et la rue du Vercors	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		en alternance, sur la chaussée Est et chaussée Ouest, entre la rue de Turin et la rue du Vercors	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Ouest, entre la rue de Turin et la rue du Vercors	
7128	Entreprise Altea Géomètre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des relevés topographiques	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de la Villette	sous la trémie	A partir du mardi 5 juillet 2022 jusqu'au mercredi 6 juillet 2022, de 21h à 6h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
7129	Entreprise Essence Ciel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux à l'aide d'une grue automotrice	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Essence Ciel	Rue Paul Cazeneuve	trottoir Est, au droit du n° 17	Le lundi 11 juillet 2022, de 6h à 19h	
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		sur 30 m au droit du n° 17		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		chaussée Est, sens Sud/Nord, sur 30 m au droit du n° 17		
			le stationnement d'une grue automotrice de la société Essence Ciel sera autorisé sur la chaussée				
7130	Entreprises Eau du Grand Lyon / Aximum / Mss et entreprises adjudicataires du marché	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'eau	la circulation sera autorisée pour les cycles et les engins de déplacement personnel, les autocars et les riverains (loueurs et Klesia)	Rue Paul Bert	entre le boulevard Marius Vivier Merle et la rue de la Villette	A partir du mercredi 3 août 2022 jusqu'au samedi 3 septembre 2022	
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type KR11		entre le Klesia et la contre-allée Vivier Merle		
			la circulation des véhicules sera interdite		entre le boulevard Marius Vivier Merle et la rue de la Villette		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 30 m, à l'Est du boulevard Marius Vivier Merle au droit de la CAF		
7131	Entreprise Essence Ciel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue automotrice	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Sébastien Gryphe	entre la rue Jaboulay et la rue Chevreul	Le mardi 12 juillet 2022, de 7h à 19h	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre du n° 128	Le mardi 12 juillet 2022	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			au débouché de la rue Jaboulay	Le mardi 12 juillet 2022, de 7h à 19h
			les véhicules circulant dans le sens inverse de la circulation initiale devront marquer l'arrêt de sécurité Stop obligatoire				
7132	Entreprise la Compagnie la Sticomiss	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation labellisée Tout l' Monde Dehors au Parc Roquette	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Corderie	sur 10 mètres en face du n° 10	Le mercredi 10 août 2022, de 13h à 22h	
7133	Entreprises Eau du Grand Lyon / Mss / Aximum et les entreprises adjudicataires du marché	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'eau	la circulation à double sens sera autorisée	Boulevard Marius Vivier Merle	sur les contre-allées, sur 200 m de part et d'autre de la rue Paul Bert	A partir du mercredi 3 août 2022 jusqu'au samedi 3 septembre 2022	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		chaussée principale et contre-allée, sur 200 m de part et d'autre de la rue Paul Bert		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7134	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules deux roues non motorisés sera interrompue sur la piste cyclable provisoire	Avenue Ben Gourion	chaussée Est sens Sud/Nord, entre la rue Rosa Park et l'avenue d'Écully	A partir du lundi 4 juillet 2022 jusqu'au vendredi 2 septembre 2022
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		chaussée Est et chaussée Ouest, entre l'avenue d'Écully et la rue Rosa Park	
			la circulation générale sera autorisée sur le site propre bus		chaussée Ouest sens Nord/Sud, entre l'avenue d'Écully et la rue Rosa Park	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		chaussée Est et chaussée Ouest, entre l'avenue d'Écully et la rue Rosa Park	
7135	Entreprise Altea Géomètre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération d'inspection et de maintenance d'un ouvrage d'art	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai André Lassagne	dans les deux sens de circulation, dans les trémies du pont Morand	A partir du mardi 5 juillet 2022 jusqu'au mercredi 6 juillet 2022, de 9h à 16h
			la mise en place d'un périmètre de sécurité sera autorisée		sur la chaussée dans les deux sens de circulation, dans les trémies du pont Morand	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		dans les deux sens de circulation, dans les trémies du pont Morand	
7136	Entreprise Citinea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer l'approvisionnement d'une zone de chantier (livraison béton)	la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite, dans les deux sens de circulation, sauf riverains et véhicules de sécurité	Rue Pizay	entre la rue de la République et la rue Président Edouard Herriot, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	Le jeudi 7 juillet 2022, de 7h à 17h
7137	Entreprises Spie Batignolles/Dumas/Legros/Carrion	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie dans le cadre du réaménagement de la rue de Saint Cyr	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Joannes Carret	sur la partie Nord du parking, situé au sud de la rue Four à Chauv	A partir du vendredi 8 juillet 2022 jusqu'au vendredi 28 octobre 2022
7138	Association Jok'Her Production	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation labellisée Tout l' Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Docteur Edmond Locard	sur 10 mètres, en face du n° 15	Le mercredi 10 août 2022, de 15h à 22h30
7139	Entreprise Colas Rhône-Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Lacassagne	entre le n° 20 et la rue Kimmerling	A partir du lundi 18 juillet 2022 jusqu'au vendredi 22 juillet 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 20 et la rue Kimmerling	
7140	Entreprise Sas RavalteX	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Boissac	sur 20 m, en face du n° 1	Le mercredi 6 juillet 2022
					Le mercredi 6 juillet 2022, de 8h à 12h	
7141	Association Gon'A Swing	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'initiations de danse et bal swing labellisés Tout l' Monde Dehors	des animations seront autorisées	Place Guichard		Les mercredi 10 août 2022 et mercredi 17 août 2022, de 19h à 22h
			des installations seront autorisées			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Créqui	sur 10 mètres au droit du n° 184	Les mercredi 10 août 2022 et mercredi 17 août 2022, de 17h à 23h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7142	Direction départementale de sécurité publique du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une cérémonie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Général Mouton Duvernet	des deux côtés sur la partie comprise entre l'avenue Félix Faure et la rue Jeanne Hachette	Le jeudi 7 juillet 2022, de 7h à 12h
7143	Entreprise Altea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de relevé topographique pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Quai Jaÿr	dans la trémie	A partir du mardi 5 juillet 2022 jusqu'au mercredi 6 juillet 2022, de 9h à 16h30
7144	Entreprise Ray	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des curages de canalisations pour le compte de l'entreprise Babolat	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Muriers	côté pair, sur 10 m au droit du n° 4 bis	Le vendredi 22 juillet 2022, de 13h30 à 18h30
7145	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de canalisations	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Victor Basch	sur 10 m, au droit du n° 7	Le mardi 16 août 2022, de 8h à 16h30
7146	Entreprise Roiret Transport	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de pose de câbles à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard Jules Favre	entre le n° 1 et le n° 13	Le jeudi 7 juillet 2022
7147	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jules Verne	entre l'avenue Lacassagne et la rue Jeanne d'Arc sens Ouest / Est entre l'avenue Lacassagne et la rue Jeanne d'Arc entre l'avenue Lacassagne et la rue Jeanne d'Arc	A partir du jeudi 7 juillet 2022 jusqu'au mardi 19 juillet 2022
7148	Entreprise Dem Ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean Baptiste Say	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 34	Le jeudi 7 juillet 2022, de 8h à 14h
7149	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Valentin Couturier	sur 6 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 22	A partir du mercredi 6 juillet 2022 jusqu'au vendredi 22 juillet 2022
7150	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie (VéloV)	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Austerlitz	côté impair (Est), entre le n° 17 et n° 27	A partir du lundi 1 août 2022 jusqu'au vendredi 5 août 2022 A partir du lundi 29 août 2022 jusqu'au mercredi 31 août 2022
7151	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages pour Keolis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Deleuvre	sur 30 mètres, en face de l'immeuble situé au n° 51	A partir du jeudi 7 juillet 2022 jusqu'au vendredi 8 juillet 2022
7152	Entreprise Carrion Travaux Publics	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ravat	sur 10 m, au droit du n° 36	A partir du jeudi 7 juillet 2022 jusqu'au jeudi 4 août 2022

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7153	Entreprise Pothier Élagage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Vendôme	entre le cours Lafayette et la rue de Sèze	A partir du jeudi 7 juillet 2022 jusqu'au mercredi 27 juillet 2022, de 7h30 à 17h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés, entre le cours Lafayette et la rue de Sèze	
7154	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'Enedis	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Henri Lachieze Rey	de part et d'autre de la zone de chantier	A partir du lundi 11 juillet 2022 jusqu'au vendredi 22 juillet 2022, de 8h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			les véhicules circulant à contresens auront l'obligation de marquer l'arrêt de sécurité Stop		au débouché sur la place Joannes Ambre	
7155	Entreprise Transmanutec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances à l'aide d'une grue automotrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	Rue Salomon Reinach	trottoir Sud, au droit du n° 22	Le vendredi 8 juillet 2022, de 7h à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Pasteur et la rue de Marseille	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, sur 15 m de part et d'autre du n° 22	Le vendredi 8 juillet 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la rue Pasteur	Le vendredi 8 juillet 2022, de 7h à 17h
			les véhicules circulant dans le sens inverse de la circulation initiale devront marquer l'arrêt de sécurité Stop obligatoire			
7156	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec grue mobile	la circulation des piétons sera interdite	Rue David	trottoir pair, sur 30 m au droit de la rue de la Métallurgie	Les lundi 18 juillet 2022 et mardi 19 juillet 2022
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue de la Métallurgie	entre l'avenue Félix Faure et la rue du Dauphiné	Les lundi 18 juillet 2022 et mardi 19 juillet 2022, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue David	entre l'avenue Félix Faure et la rue du Dauphiné	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Métallurgie	entre la rue David et la rue Carry	Les lundi 18 juillet 2022 et mardi 19 juillet 2022
			les véhicules circulant dans le sens Sud/ Nord, devront marquer l'arrêt de sécurité Stop obligatoire	Rue David	côté impair, sur 15 m au droit du n° 1	
					côté impair, entre l'avenue Félix Faure et la rue de la Métallurgie	Les lundi 18 juillet 2022 et mardi 19 juillet 2022
		au débouché sur l'avenue Félix Faure	Les lundi 18 juillet 2022 et mardi 19 juillet 2022, de 8h à 17h			
7157	Entreprise Enedis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans poste de transformation (pose d'un groupe électrogène)	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Barthélémy Buyer	sur 15 mètres, au droit de la résidence Saint Just située au n° 43 - 45 - 47 - 49 - 51	A partir du lundi 18 juillet 2022, 8h, jusqu'au vendredi 22 juillet 2022, 12h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7158	Entreprise Ert Technologie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Gasparin	sur 20 m, au droit du n° 1	A partir du lundi 18 juillet 2022, 22h, jusqu'au mardi 19 juillet 2022, 6h
7159	Entreprise Petavit	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de GRDF	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue René Leynaud	durant la phase de fermeture à la circulation de la rue des Capucins	A partir du lundi 18 juillet 2022 jusqu'au vendredi 29 juillet 2022, de 8h à 17h30
			la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite dans les deux sens de circulation	Rue des Capucins	entre la rue Coysevox et la montée de la Grande Côte	A partir du lundi 18 juillet 2022 jusqu'au vendredi 29 juillet 2022, de 8h à 17h30
			le demandeur devra se coordonner avec les riverains afin de permettre l'accès de la rue à ces derniers	Rue Coysevox	entre la rue Coysevox et la montée de la Grande Côte	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Capucins	sur 10 m, au droit du n° 16	A partir du lundi 18 juillet 2022 jusqu'au vendredi 29 juillet 2022
7160	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Abondance	côté pair, sur 20 m au droit du n° 48	A partir du lundi 25 juillet 2022 jusqu'au vendredi 5 août 2022, de 7h à 17h
				Rue Garibaldi	côté impair, sur 20 m au droit du n° 255	
7161	Entreprise Pothier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	Place Rouville	sur le trottoir Sud de la chaussée Sud, lors de la phase de présence et d'activité du demandeur	A partir du mercredi 27 juillet 2022 jusqu'au vendredi 29 juillet 2022, de 8h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		chaussée Sud	
7162	Entreprises Spie Batignolles / Dumas / Legros / Carrion	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Saint Cyr	en alternat sur le trottoir Ouest ou trottoir Est, entre la rue Auguste Isaac et la rue Mouillard	A partir du lundi 11 juillet 2022 jusqu'au vendredi 28 octobre 2022
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins du chantier		sur le carrefour avec la rue Mouillard au niveau du pont SNCF	A partir du lundi 11 juillet 2022 jusqu'au vendredi 28 octobre 2022, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre la rue des Rivières et la rue Rhin Danube	A partir du lundi 11 juillet 2022 jusqu'au vendredi 28 octobre 2022
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		entre la rue des Rivières et la rue Rhin Danube	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre la rue des Rivières et la rue Rhin Danube	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7163	Entreprise Eau du Grand Lyon / Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'eau	la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Créqui	entre la rue de la Part-Dieu et la rue Servient	Le jeudi 7 juillet 2022
7164	Association Compagnie Entrelas Konzept	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation culturelle labellisée Tout l' Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Professeur Paul Sisley	côté Ouest sur 15 mètres en face du n° 11bis	Le samedi 20 août 2022, de 15h à 23h
7165	Association Inuee - les Raccrocheurs	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation culturelle labellisée Tout l' Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Roger Radisson	en face de la partie comprise entre le n° 23bis et le n° 27	A partir du vendredi 19 août 2022, 12h, jusqu'au dimanche 21 août 2022, 0h
7166	Association Ensemble de Musique Vocale Tarentule	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation labellisée Tout l' Monde Dehors	un concert sera autorisé	Allée Achille Lignon	au droit du n° 45	Le dimanche 21 août 2022, de 18h à 19h30
7167	Association la Poêle à Gratter	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation culturelle labellisée Tout l' Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Professeur Paul Sisley	sur 10 mètres, en face du n° 11bis	Le mardi 23 août 2022, de 13h à 21h
7168	Association Inuee - les Raccrocheurs	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation culturelle labellisée Tout l' Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Professeur Paul Sisley	sur 20 mètres, en face du n° 11bis	A partir du vendredi 26 août 2022, 7h30, jusqu'au samedi 27 août 2022, 0h
7169	Association Agen d'Arts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation labellisée Tout l' Monde Dehors	des animations seront autorisées	Eplanade du gros caillou		Le vendredi 26 août 2022, de 19h30 à 23h30
			des installations seront autorisées			A partir du vendredi 26 août 2022, 14h30, jusqu'au samedi 27 août 2022, 1h
7170	Entreprise Carrion	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des piétons sera maintenue en permanence, au droit de la fouille	Boulevard de l'Artillerie	trottoir Ouest, entre le n° 44 et la rue Jean-François Raclet	A partir du lundi 18 juillet 2022 jusqu'au vendredi 29 juillet 2022
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		entre le n° 44 et la rue Jean-François Raclet	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		les deux côtés de la chaussée, entre le n° 44 et la rue Jean-François Raclet	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7171	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera gérée par des hommes trafic lors des opérations de levage	Rue Rachais	trottoir Est, entre le n° 61 et le n° 63	Le mercredi 6 juillet 2022, de 13h à 18h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la grande rue de la Guillotière et la rue du Beguin	
			la circulation des véhicules 2 roues non motorisés sera maintenue en permanence sur le stationnement interdit gênant au droit de l'engin de levage		entre la rue Clair Tisseur et la rue du Beguin	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la grande rue de la Guillotière et la rue du Beguin	Le mercredi 6 juillet 2022, de 9h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Clair Tisseur et la rue du Beguin	
			les véhicules circulant dans le sens Sud/ Nord devront marquer l'arrêt de sécurité Stop et seront gérés par du personnel de l'entreprise		au débouché sur la rue Clair Tisseur	Le mercredi 6 juillet 2022, de 13h à 18h
au débouché sur la grande rue de la Guillotière						
7172	Entreprise Ray	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des curages de canalisations pour le compte de l'entreprise Babolat	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Muriers	côté pair, sur 10 m au droit du n° 4 bis	Le mercredi 17 août 2022, de 7h30 à 12h30
7173	Entreprise Kapisiz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pré Gaudry	côté pair, sur 10 m au droit du n° 30	A partir du lundi 11 juillet 2022 jusqu'au mercredi 13 juillet 2022
7174	Entreprise Kapisiz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pré Gaudry	côté pair, sur 10 m au droit du n° 30	Le vendredi 15 juillet 2022
7175	Entreprise Kapisiz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pré Gaudry	côté pair, sur 10 m au droit du n° 30	A partir du lundi 18 juillet 2022 jusqu'au vendredi 22 juillet 2022
7176	Entreprise les Étancheurs Savoyards	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Robin	côté impair, sur 15 m au droit du n° 7	A partir du lundi 11 juillet 2022 jusqu'au mercredi 10 août 2022
7177	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de démontage d'une grue à tour au moyen d'un engin autoporté	la circulation des piétons sera interdite	Rue Hugues Guérin	trottoir Est, entre l'avenue Viviani et le n° 47	A partir du lundi 11 juillet 2022 jusqu'au mercredi 13 juillet 2022
			la circulation des véhicules sera interdite sauf accès aux riverains		entre le n° 47 et l'avenue Viviani	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 47 et l'avenue Viviani	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7178	Entreprise la Pharmacie Lacassagne	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de tests antigéniques de dépistage de la Covid19	la réalisation de tests antigéniques sera autorisée, du lundi au samedi	Avenue Lacassagne	au droit du n° 44	A partir du vendredi 1 juillet 2022 jusqu'au dimanche 31 juillet 2022, de 8h à 19h
			l'installation d'un chalet sera autorisée sur le trottoir			A partir du vendredi 1 juillet 2022 jusqu'au dimanche 31 juillet 2022, de 8h à 18h
7179	Entreprise la Grande Pharmacie Lyonnaise	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de tests Covid antigéniques	l'installation d'un barnum et la création d'une file d'attente seront autorisées, chaque dimanche et le jeudi 14 juillet sur le trottoir	Rue de la République	au droit du n° 20	A partir du dimanche 3 juillet 2022 jusqu'au dimanche 31 juillet 2022, de 8h30 à 21h30
7180	Entreprise Deluermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue Fernand Rey	au droit du n° 2	A partir du mardi 5 juillet 2022 jusqu'au vendredi 5 août 2022
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée		sur 6 m, en face du n° 2	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, au droit du n° 2	
7181	École Willems Rymea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation musicale	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Bugeaud	entre la rue Duguesclin et la rue de Créqui	Le samedi 2 juillet 2022, de 14h à 19h
7182	Comité des fêtes de l'école Jean Racine	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la fête de l'école	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de Créqui	entre la rue Tronchet et la rue Crillon	Le samedi 2 juillet 2022, de 9h à 13h30
7183	Entreprise la Pharmacie Hannigsberg	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de tests antigéniques de dépistage de la Covid19	la réalisation de tests antigéniques sera autorisée, du lundi au samedi	Avenue de l'Europe	au droit du n° 95	A partir du lundi 4 juillet 2022 jusqu'au dimanche 31 juillet 2022, de 8h à 19h
			l'installation d'un chalet 2 m x 3 m sera autorisée sur le trottoir			A partir du lundi 4 juillet 2022, 8h, jusqu'au dimanche 31 juillet 2022, 18h
7184	Entreprise la Cambuse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Molière	côté pair, sur 5 m au droit du n° 60	A partir du lundi 4 juillet 2022 jusqu'au jeudi 4 août 2022
7185	Entreprise la Cambuse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Cours Lafayette	trottoir pair, sur 10 m au droit du n° 8	A partir du lundi 4 juillet 2022 jusqu'au vendredi 8 juillet 2022

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7186	Entreprise la Pharmacie de la Croix-Rousse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de tests antigéniques de dépistage de la Covid-19	la réalisation de tests antigéniques sera autorisée, du lundi au samedi	Place de la Croix Rouse	au droit du n° 1	A partir du vendredi 1 juillet 2022 jusqu'au dimanche 31 juillet 2022, de 8h à 19h
			l'installation d'un chalet sera autorisée sur une aire de stationnement			A partir du vendredi 1 juillet 2022, 8h, jusqu'au dimanche 31 juillet 2022, 18h
7187	Association les Dragons de Saint Georges	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la projection en plein-air d'un film	des installations seront autorisées	Montée du Garillan		A partir du vendredi 1 juillet 2022, 18h, jusqu'au vendredi 1 juillet 2022, 1h
			la projection d'un film sera autorisée			A partir du vendredi 1 juillet 2022, 21h, jusqu'au vendredi 1 juillet 2022, 0h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée Saint Barthélémy	10 mètres sur l'aire de livraison située au droit du n° 19	A partir du vendredi 1 juillet 2022, 18h, jusqu'au vendredi 1 juillet 2022, 1h
7188	Entreprise Eceo Sarl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Franklin	sur 10 m, face au n° 8	A partir du jeudi 7 juillet 2022 jusqu'au dimanche 7 août 2022
7189	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le démontage d'une grue à tour à l'aide d'une grue automotrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	Rue des Verriers	trottoir Est, au droit du n° 5	Les mercredi 20 juillet 2022 et jeudi 21 juillet 2022, de 7h à 18h30
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Galland et la rue Lortet	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Lortet	les deux côtés de la chaussée entre le n° 5 et le n° 15	Les mercredi 20 juillet 2022 et jeudi 21 juillet 2022
			les véhicules circulant dans le sens inverse de la circulation initiale devront marquer l'arrêt de sécurité Stop obligatoire	Rue des Verriers	au débouché de la rue Lortet	
7190	Association les Dragons de Saint Georges	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la projection en plein-air d'un film	des installations seront autorisées	Montée du Garillan		A partir du dimanche 3 juillet 2022, 18h, jusqu'au lundi 4 juillet 2022, 1h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7190	Association les Dragons de Saint Georges	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la projection en plein-air d'un film	la projection d'un film sera autorisée	Montée du Garillan		A partir du dimanche 3 juillet 2022, 21h30, jusqu'au lundi 4 juillet 2022, 0h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée Saint Barthélémy	10 mètres sur l'aire de livraison située au droit du n° 19	A partir du dimanche 3 juillet 2022, 18h, jusqu'au lundi 4 juillet 2022, 1h
7191	Entreprise Ezer Carrelage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Enghien	sur 10 m, au droit du n° 12	A partir du mardi 5 juillet 2022 jusqu'au vendredi 5 août 2022
7192	Opéra de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de travaux dans le sas rouge de l'opéra	l'accès et le stationnement du véhicule immatriculé FX 617 AS seront autorisés	Place Louis Pradel	sur la contre-allée le long du bâtiment de l'Opéra	A partir du jeudi 7 juillet 2022, 8h, jusqu'au samedi 6 août 2022, 18h
7193	Entreprise l'Académie lyonnaise de peinture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Salon des Indépendants	l'installation d'un chapiteau sera autorisée	Place Antonin Poncet		A partir du mercredi 5 octobre 2022, 7h30, jusqu'au lundi 17 octobre 2022, 14h
7194	Association Jazz' Elles Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation labellisée Tout l' Monde Dehors	des animations seront autorisées	Place Guichard		Le samedi 27 août 2022, de 18h à 21h
			des installations seront autorisées			Le samedi 27 août 2022, de 14h à 20h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme	côté Ouest, sur 15 mètres en face du n° 230	Le samedi 27 août 2022, de 14h à 22h
7195	Association Jeunes Pousses d'Afrique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vide greniers	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Claude Bernard	côté Ouest sur la partie comprise entre le pont de la Guillotière et le pont de l'Université	Le dimanche 11 septembre 2022, de 5h à 19h
			l'installation de stands sera autorisée		sur la promenade entre le pont de la Guillotière et le pont Gallieni	Le dimanche 11 septembre 2022, de 6h à 20h
7196	Entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Chazal	Rue Louis Juvet	trottoir Est et Ouest, entre le n° 1 et le n° 20	A partir du lundi 11 juillet 2022 jusqu'au vendredi 15 juillet 2022, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Santos Dumont	trottoir Nord et Sud, entre le n° 5 et le n° 11	
				Rue Louis Chapuy	trottoir Nord et Sud, entre le n° 1 et le n° 4	
				Rue Santos Dumont	entre le n° 5 et le n° 11	
				Rue Louis Juvet	entre le n° 1 et le n° 20	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7196	Entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Santos Dumont	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 5 et le n° 11	A partir du lundi 11 juillet 2022 jusqu'au vendredi 15 juillet 2022, de 7h à 17h
				Rue Louis Chapuy	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 1 et le n° 4	
				Rue Louis Juvet	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 1 et le n° 20	
7197	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Général Sarraïl	côté Ouest, entre la rue Bugeaud et la rue Vauban	A partir du lundi 4 juillet 2022 jusqu'au vendredi 8 juillet 2022
7198	Association la République des Canuts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête du Paradis	des animations seront autorisées	Place de la Croix Rousse		Le samedi 17 septembre 2022, de 9h à 13h
			des installations ainsi que l'accès et le stationnement du véhicule technique du demandeur seront autorisés			Le samedi 17 septembre 2022, de 7h à 14h30
7199	Entreprise Sncpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint Eusèbe	sur 30 m, au droit du n° 5	A partir du vendredi 8 juillet 2022 jusqu'au vendredi 22 juillet 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7200	Entreprise Demathieu Bard	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un camion toupie à béton	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Demathieu Bard	Rue du Vercors	trottoir Ouest, à l'angle de l'avenue Tony Garnier	A partir du lundi 18 juillet 2022, 6h, jusqu'au mardi 19 juillet 2022, 18h
			le stationnement d'un camion toupie à béton de l'entreprise Demathieu Bard sera autorisé sur trottoir			
7201	Entreprise Capelle	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le passage d'un convoi exceptionnel	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Moselle	côté pair, sur 60 m entre le n° 54 et l'avenue Général Frère	A partir du lundi 12 septembre 2022 jusqu'au vendredi 16 septembre 2022
					côté impair, sur 20 m face n° 50	
7202	Entreprise Terideal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'espaces verts	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Jules Verne	entre la rue Jeanne d'Arc et l'avenue Lacassagne	A partir du lundi 4 juillet 2022 jusqu'au lundi 1 août 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7203	Entreprise Gantelet Galaberthier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance d'un réseau de galeries souterraines	la circulation des piétons sera interdite	Montée Saint Barthélémy	sur 75 m, sur le trottoir situé en face des n° 43 / 45, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du lundi 4 juillet 2022 jusqu'au samedi 31 décembre 2022
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 75 m, au droit des n° 43 / 45	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 75 m, des deux côtés de la chaussée, au droit des n° 43 / 45	
7204	Entreprise Petitmangin Toitures	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jeanne Marie Celu	sur 10 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 8	A partir du mercredi 6 juillet 2022 jusqu'au mercredi 3 août 2022

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7205	Métropole de Lyon - Direction de la Voirie - Service des Tunnels	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des opérations d'entretien et de maintenance	la circulation des véhicules et des piétons sera interdite	Tunnel routier de la Croix Rousse	tube mode doux et tube routier, dans les 2 sens de circulation	A partir du mardi 5 juillet 2022, 21h, jusqu'au mercredi 6 juillet 2022, 6h
			la circulation des véhicules sera interdite			A partir du lundi 4 juillet 2022, 21h, jusqu'au mardi 5 juillet 2022, 6h
7206	Entreprise Acrobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Louis Vitet	sur 15 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 3/5	A partir du lundi 1 août 2022 jusqu'au mercredi 3 août 2022
7207	Entreprise Dvh Bâtiment	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Burdeau	sur 6 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 36	A partir du mercredi 6 juillet 2022 jusqu'au vendredi 15 juillet 2022
7208	Entreprise Ea Cap Vert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Ea Cap Vert	Rue Professeur Ranvier	trottoir Est, entre le face n° 20 et le face n° 32	Les lundi 25 juillet 2022 et mardi 26 juillet 2022, de 7h à 17h30
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		entre n° 20 et n° 32	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le face n° 20 et le face n° 32	
7209	Entreprise Ses Étanchéité	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	Boulevard Edmond Michelet	trottoir Nord, au droit du n° 10	Le mardi 12 juillet 2022, de 13h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit du n° 10	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 30 m au droit du n° 10	
7210	Entreprise Terideal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien paysager	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Auguste Pinton	côté impair, sur 15 m au droit du n° 21	Les jeudi 7 juillet 2022 et vendredi 8 juillet 2022, de 7h à 17h
7211	Entreprise Tap	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Neuve	côté impair, sur 20 m au droit du n° 23	A partir du lundi 18 juillet 2022 jusqu'au mercredi 17 août 2022
7212	Entreprise Bfe Renovations	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Louis Chazette	sur le parking côté Ouest, sur 10 m face n° 6	Le jeudi 7 juillet 2022
7213	Établissement Chem'S li	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Bourgogne	au droit du n° 51, sur une longueur de 6 m	A partir du vendredi 8 juillet 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7214	Entreprise Paulhac	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une mini grue	la circulation des piétons sera interdite	Place Commandant Claude Bulard	trottoir Nord, au droit du n° 1	Le lundi 18 juillet 2022, de 8h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur les emplacements PMR, côté sur Bechevelin, sur 15 m au droit du n° 1	
			le stationnement d'un camion et d'une mini grue sera autorisé sur les emplacements PMR			
7215	Mairie du 4ème arrondissement de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation à la crèche de Cuire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Cuire	sur 20 m au droit des n° 35 à n° 37	Le jeudi 7 juillet 2022
7216	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Eau du Grand Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Sainte Hélène	côté pair, entre le n° 30 et 30 bis	A partir du lundi 4 juillet 2022 jusqu'au vendredi 22 juillet 2022, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7217	Entreprise Dbts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ney	côté pair, sur 20 m au droit du n° 26	A partir du mercredi 6 juillet 2022 jusqu'au jeudi 4 août 2022
7218	Métropole de Lyon - Direction de la Voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera dans le sens Nord/Sud	Rue de L'Abbé Rozier	partie comprise entre la rue René Leynaud et la rue Donnée	A partir du mardi 5 juillet 2022 jusqu'au jeudi 7 juillet 2022, de 8h30 à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue René Leynaud	partie comprise entre la rue de l'Abbé Rozier et la rue Coysevox	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant des deux côtés	Rue Donnée		A partir du mardi 5 juillet 2022 jusqu'au jeudi 7 juillet 2022
7219	Entreprise Champagne Façades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'un container de chantier, roulotte et wc chimique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue André Philip	côté impair, sur 10 m au droit du n° 205	A partir du mercredi 6 juillet 2022 jusqu'au samedi 6 août 2022
7220	Entreprise Ta Terrassement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement sur le réseau Télécom	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Avenue Jean Jaurès	trottoir Est, au droit du n° 355	A partir du mercredi 6 juillet 2022 jusqu'au vendredi 15 juillet 2022, de 7h à 17h
			le stationnement pour des véhicules de chantier de l'entreprise Ta Terrassement sera autorisé sur trottoir			
7221	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Verguin	sur 20 m, devant l'entrée du parc, sur le parking	A partir du lundi 11 juillet 2022 jusqu'au samedi 30 juillet 2022, de 7h30 à 16h30
7222	Mairie du 9ème arrondissement de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des sorties d'été des Séniors du 9ème	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sergent Michel Berthet	sur 20 mètres au droit du n° 11	Le lundi 25 juillet 2022, de 7h30 à 9h30
						Le lundi 11 juillet 2022, de 7h30 à 9h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7222	Mairie du 9ème arrondissement de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des sorties d'été des Séniors du 9ème	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sergent Michel Berthet	sur 20 mètres au droit du n° 11	Le lundi 11 juillet 2022, de 17h30 à 19h Le lundi 25 juillet 2022, de 17h30 à 19h
7224	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Antoine Laviolette Rue Alfred de Musset Rue Antoine Laviolette	entre le n° 29 et n° 31 sur 30 m au droit du n° 25 sur 30 m au droit du n° 41 des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 25 des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 41 des deux côtés, entre le n° 29 et n° 31	A partir du jeudi 7 juillet 2022 jusqu'au vendredi 29 juillet 2022
7225	Entreprise Cluzel Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Burdeau	côté pair, sur 6 m au droit du n° 34	A partir du mercredi 6 juillet 2022 jusqu'au dimanche 24 juillet 2022
7226	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchements pour le compte de la Ville de Lyon - Service de l'éclairage public	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins du chantier la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la circulation des véhicules sera interdite à l'avancée du chantier et en fonction des besoins sur une journée maximum la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Rue Émile Duport Rue Joannes Carret Rue de Saint Cyr Rue Joannes Carret Rue Émile Duport Rue de Saint Cyr Rue Joannes Carret Rue Émile Duport Rue Joannes Carret Rue Émile Duport Rue de Saint Cyr	au débouché sur la rue de Saint Cyr sur 50 m de part et d'autre de la rue Émile Duport au débouché sur la rue de Saint Cyr sur le carrefour avec la rue Mouillard au débouché sur la rue de Saint Cyr, le tourne à droite restera accessible sens Est/Ouest, au débouché sur la rue de Saint Cyr au débouché sur la rue de Saint Cyr au débouché sur la rue de Saint Cyr sur le carrefour avec la rue Mouillard sur 50 m de part et d'autre de la rue Émile Duport	A partir du mercredi 6 juillet 2022 jusqu'au vendredi 22 juillet 2022, de 7h30 à 16h30
7227	Entreprise Villemonteil	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Perrache	sur 10 m, au droit du n° 24	A partir du jeudi 7 juillet 2022 jusqu'au dimanche 7 août 2022
7228	Entreprise Enedis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'un groupe électrogène pour le compte d'Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Gilles de Gennes	côté impair, sur 10 m au droit du n° 13	A partir du lundi 11 juillet 2022 jusqu'au mercredi 13 juillet 2022

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7229	Entreprise Soterly	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le collège Raoul Duffy	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chaponnay	côté impair, entre le n° 67 et la rue de Créqui	A partir du lundi 11 juillet 2022 jusqu'au lundi 25 juillet 2022
7230	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Viabert	côté impair, sur 30 m au droit du n° 21	A partir du vendredi 8 juillet 2022 jusqu'au lundi 18 juillet 2022, de 7h30 à 17h
7231	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement dans le cadre du réaménagement de la rue de Saint Cyr	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins et de l'avancement du chantier	Rue de Saint Cyr	sur 30 m de part et d'autre du n° 90	A partir du lundi 11 juillet 2022 jusqu'au vendredi 22 juillet 2022, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7232	Entreprise Solair	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Bert	côté impair, sur 10 m au droit du n° 89	Le vendredi 8 juillet 2022
7233	Entreprise Sncpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	La bande cyclable à contresens pourra être dévoyée, mais sera maintenue en permanence	Cours Vitton	sur 20 m au droit du n° 92	A partir du jeudi 7 juillet 2022 jusqu'au vendredi 22 juillet 2022, de 7h à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7234	Entreprise Abm Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre de curage de colonne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Université	côté impair, sur 10 m au droit du n° 41	Les mercredi 20 juillet 2022 et jeudi 21 juillet 2022, de 9h à 17h
7235	Entreprise Atlantic Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la voirie, la Métropole de Lyon	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Montgolfier	entre la rue de Créqui et la rue Tête d'Or	A partir du lundi 11 juillet 2022 jusqu'au mercredi 13 juillet 2022, de 6h à 16h
			La circulation des véhicules sera interdite par tronçons délimités par deux carrefours successifs			
7236	Centre d'information et de recrutement de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la promotion des métiers de la Gendarmerie	l'installation d'un stand d'information sera autorisée	Place de la Capitainerie		Les jeudi 4 août 2022 et mercredi 24 août 2022, de 9h30 à 17h
						Les mercredi 6 juillet 2022 et jeudi 21 juillet 2022, de 9h30 à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7237	Entreprise Delgado	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Docteur Long	côté impair, sur 10 m au droit du n° 43 / 45	A partir du lundi 11 juillet 2022 jusqu'au mercredi 10 août 2022
7238	Association Boxing Lyon United	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des Vacances VVV Été 2022	l'installation d'un ring mobile sera autorisée	Place Djebraïl Bahadourian		Les jeudi 7 juillet 2022 et mardi 12 juillet 2022, de 17h30 à 21h
						Le lundi 25 juillet 2022, de 9h30 à 13h
						Les mercredi 6 juillet 2022 et lundi 11 juillet 2022, de 9h30 à 13h
						Le lundi 18 juillet 2022, de 17h30 à 21h
						Les mardi 19 juillet 2022 et mercredi 20 juillet 2022, de 9h30 à 13h
7239	Entreprise Paul Benoit	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	Accès et stationnement autorisés	Rue Casimir Perier	borne d'accès à l'allée André Mure	A partir du lundi 11 juillet 2022 jusqu'au dimanche 31 juillet 2022, de 7h à 17h
7240	Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Feuillat	côté impair, sur 20 m au droit du n° 43	A partir du lundi 11 juillet 2022 jusqu'au vendredi 15 juillet 2022, de 7h à 16h30
7241	Entreprise Perrier Constructeur	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur vitrine avec une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Ferrandière	côté pair, sur 15 m au droit du n° 40	A partir du lundi 11 juillet 2022 jusqu'au mardi 12 juillet 2022, de 7h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7242	Entreprise Coiro Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Président Carnot	côté pair, sur 10 m au droit du n° 12	A partir du lundi 18 juillet 2022 jusqu'au vendredi 5 août 2022, de 7h30 à 16h30
7243	Entreprise Somlec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit de l'engin de levage	Rue Saint Pierre de Vaise	trottoir Sud, entre la rue Saint Didier et la rue du Chapeau Rouge	A partir du lundi 25 juillet 2022 jusqu'au mercredi 27 juillet 2022, de 8h à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		entre la rue Saint Didier et la rue du Chapeau Rouge	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7243	Entreprise Somlec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'une grue autoportée	la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Rue Saint Pierre de Vaise	entre la rue Saint Didier et la rue du Chapeau Rouge	A partir du lundi 25 juillet 2022 jusqu'au mercredi 27 juillet 2022, de 8h à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre la rue Saint Didier et la rue du Chapeau Rouge	A partir du lundi 25 juillet 2022 jusqu'au mercredi 27 juillet 2022
7244	Association Famille Quartier Saint Vincent	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la fête de fin d'année de l'association	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Benoit	sur 10 mètres, au droit du n° 1	Le vendredi 8 juillet 2022, de 8h à 22h
7245	Association Idee haut	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation labellisée Tout l'Monde dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chazière	sur 15 mètres, au droit du n° 25	A partir du samedi 9 juillet 2022, 10h, jusqu'au lundi 11 juillet 2022, 15h
7246	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Laurent Vibert	côté pair, sur 10 m au droit du n° 20	Le vendredi 22 juillet 2022, de 8h à 17h
				Rue Voltaire	côté impair, sur 10 m au droit du n° 61	
7247	Association House Nektar	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un pique-nique veggie	des animations seront autorisées	Rue de la Thibaudière	entre la rue Creuzet et l'avenue Jean Jaurès	Le dimanche 10 juillet 2022, de 12h à 22h
			des installations seront autorisées			Le dimanche 10 juillet 2022, de 10h30 à 23h
			la circulation des véhicules sera interdite			Le dimanche 10 juillet 2022, de 9h à 22h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7248	Entreprise Keolis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur les lignes aériennes de contact	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Notre Dame	sur 60 m entre la rue Anatole France et le n° 9	A partir du lundi 25 juillet 2022 jusqu'au vendredi 12 août 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Viabert	sur 60 m entre la rue Notre Dame et le n° 47	
				Rue Notre Dame	côté impair, sur 60 m entre la rue Anatole France et le n° 9	
7249	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Bellecour	entre la rue de la Barre et la place Antonin Poncet	A partir du lundi 25 juillet 2022 jusqu'au vendredi 5 août 2022
7250	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Victor Basch	sur 10 m au droit du n° 7	Le mardi 16 août 2022, de 8h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7251	Association les Lyonnasses	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation dans le cadre de l'Euro Féminin 2022	des animations seront autorisées	Boulevard de la Croix Rouse	sur la promenade, au droit du n° 65	Les dimanche 10 juillet 2022 et jeudi 14 juillet 2022, de 19h à 23h
						Le lundi 18 juillet 2022, de 19h à 23h
			des installations ainsi que l'accès et le stationnement d'un foodtruck seront autorisés			Les dimanche 10 juillet 2022 et jeudi 14 juillet 2022, de 14h à 1h
						A partir du lundi 18 juillet 2022, 14h, jusqu'au mardi 19 juillet 2022, 1h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			sur 10 mètres, au droit du n° 65
7252	Entreprise Bouvier Sécurité	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'intervention sur distributeur de billets	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Lafayette	côté pair, entre le n° 300 et n° 302	Le mardi 19 juillet 2022, de 7h à 17h30
7253	Entreprise Slir	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir	Avenue Maréchal de Saxe	trottoir impair, sur 7 m au droit du n° 161	Les jeudi 28 juillet 2022 et vendredi 29 juillet 2022, de 7h à 17h
			un cheminement piéton d'une largeur minimum de 1,40m devra être maintenu en permanence			
7254	Parti Communiste Français	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'évènement la Pasionaria Fête	des animations seront autorisées	Esplanade Nelson Mandela		Le mercredi 13 juillet 2022, de 17h à 22h30
			des installations seront autorisées			Le mercredi 13 juillet 2022, de 16h à 23h
7255	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur façade à l'aide d'une nacelle élévatrice	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur la voie piétonne d'une nacelle de l'entreprise Roche	Rue Juiverie	sur 15 m au droit du n° 8	A partir du lundi 25 juillet 2022 jusqu'au vendredi 29 juillet 2022, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 15 m au droit du n° 8	
7256	Entreprise Petavit	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Jules Hottin	sur 20 m au droit du n° 6	A partir du lundi 26 septembre 2022 jusqu'au vendredi 7 octobre 2022, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7257	Association de gestion des centres sociaux Santy-Mermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'évènement Quartier d'Été pour tous	des animations seront autorisées	Place Général André		Les jeudi 28 juillet 2022 et jeudi 4 août 2022, de 18h à 21h
						Les lundi 11 juillet 2022 et jeudi 21 juillet 2022, de 18h à 21h
			des installations seront autorisées			Les jeudi 28 juillet 2022 et jeudi 4 août 2022, de 17h à 22h
						Les lundi 11 juillet 2022 et jeudi 21 juillet 2022, de 17h à 22h
7258	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement sur le réseau d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue François Garcin	des deux côtés, sur 20 m, au droit du n° 3	A partir du mercredi 6 juillet 2022 jusqu'au vendredi 22 juillet 2022, de 7h30 à 16h30
7259	Association pour la gestion du centre social Bonnefoi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la bonne installation de l'Escale Solidaire Mobile	des animations seront autorisées	Esplanade Denise Vernay Jacob		A partir du lundi 11 juillet 2022 jusqu'au samedi 27 août 2022, de 9h30 à 21h
			des installations seront autorisées, du lundi au vendredi			A partir du lundi 11 juillet 2022 jusqu'au samedi 27 août 2022, de 9h à 22h
7260	Entreprises Seem / Martel Group	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de créations d'une grille d'assainissement pour le compte de la Serl	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Félix Brun	entre la rue Crepet et la rue des Girondins	A partir du lundi 11 juillet 2022 jusqu'au mercredi 13 juillet 2022
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7261	Ville de Lyon - Direction des espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'études des sols pour le compte de la Ville de Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jaboulay	côté pair, sur l'ensemble du parking face au n° 33	Le lundi 11 juillet 2022
7262	Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt d'arceaux de vélos provisoire dans le cadre d'une inauguration	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Claude Bernard	côté Est, entre la rue d'Aguesseau et la rue Montesquieu	A partir du mercredi 6 juillet 2022 jusqu'au vendredi 8 juillet 2022

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7263	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue des Alouettes	entre la rue Maryse Bastié et la rue des Lilas	A partir du mercredi 6 juillet 2022 jusqu'au vendredi 26 août 2022
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Neuve de Monplaisir	entre l'avenue des Frères Lumière et la rue des Alouettes	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Alouettes	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Maryse Bastié et la rue des Lilas	
Registre de l'année 2022						
L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au Service occupation temporaire de l'espace public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - Les jours ouvrables aux heures d'ouverture						

Les mesures concernant la circulation sont signées par Monsieur Fabien Bagnon, 13ème Vice-président délégué à la voirie et aux mobilités actives à la Métropole de Lyon.

Les mesures concernant le stationnement sont signées par Monsieur Valentin Lungenstrass, 10ème Adjoint au Maire de Lyon.

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Direction de la commande publique - Avis

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : www.marchespublics.lyon.fr

Déclarations préalables déposées à la Ville de Lyon pendant la période du 20 au 26 juin 2022 (Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué)

DP 069 382 22 01461 déposée le 20 juin 2022 - Projet : Changement de toiture - Terrain : 7 rue Vaubecour Lyon 2ème Superficie du terrain : 321 m² - Demandeur : Hospices civils de Lyon - Mandataire : Monsieur Bonche Pierre

DP 069 387 22 01462 déposée le 20 juin 2022 - Projet : Modification de façade - Terrain : 51 boulevard Yves Farges Lyon 7ème Superficie du terrain : 6374 m² - Demandeur : Monsieur Roelants Olivier

DP 069 386 22 01463 déposée le 20 juin 2022 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 4 rue Bossuet Lyon 6ème Superficie du terrain : 271 m² - Demandeur : Plenetude - Mandataire : Monsieur Chardon Guillaume

DP 069 383 22 01464 déposée le 20 juin 2022 - Projet : Remplacement de Menuiseries - Terrain : 12 - 18 rue Pierre Bourdan Lyon 3ème Superficie du terrain : 455 m² - Demandeur : Lyon Métropole Habitat - Mandataire : Monsieur Cristia Vincent

DP 069 386 22 01465 déposée le 20 juin 2022 - Projet : Ravalement de façade sur rue - Terrain : 121 - 123 rue Vauban Lyon 6ème Superficie du terrain : 625 m² - Demandeur : Plenetude - Mandataire : Monsieur Clement Pierre

DP 069 384 22 01466 déposée le 20 juin 2022 - Projet : Modification de façade - Terrain : 21 rue Dumont Lyon 4ème Superficie du terrain : 117 m² - Demandeur : Le Derobe - Mandataire : Monsieur Borel-Ferrenq Marceau

DP 069 386 22 01467 déposée le 20 juin 2022 - Projet : Modification de façade - Terrain : 89 - 91 rue Bossuet Lyon 6ème Superficie du terrain : 374 m² - Demandeur : Bari S.A - Mandataire : Monsieur Batifaud C

DP 069 389 22 01468 déposée le 20 juin 2022 - Projet : Reconstruction d'une cage d'escalier - Terrain : 24 rue de Bourgogne Lyon 9ème Superficie du terrain : 482 m² - Demandeur : Cabinet Peron Patrimoine - Mandataire : Monsieur Peron Antoine

DP 069 388 22 01469 déposée le 20 juin 2022 - Projet : Changement de menuiseries, modification de toiture, ravalement de façades - Terrain : 24 rue Joseph Chapelle Lyon 8ème Superficie du terrain : 437 m² - Demandeur : Foncière 3

DP 069 386 22 01470 déposée le 20 juin 2022 - Projet : Changement de destination de logement en bureau - Terrain : 127 rue de Sèze Lyon 6ème Superficie du terrain : 220 m² - Demandeur : Partagas Participation - Mandataire : Monsieur De Oliveira Raphaël

DP 069 387 22 01471 déposée le 20 juin 2022 - Projet : Modification de façade - Terrain : 39 rue du Professeur Grignard Lyon 7ème Superficie du terrain : 167 m² - Demandeur : Monsieur Charbonnier Romain

DP 069 385 22 01472 déposée le 20 juin 2022 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 47 rue des Farges Lyon 5ème Superficie du terrain : 399 m² - Demandeur : Respiro - Mandataire : Monsieur Poincin Thierry

DP 069 384 22 01473 déposée le 20 juin 2022 - Projet : Modification de façade - Terrain : 33 rue de Cuire Lyon 4ème Superficie du terrain : 92 m² - Demandeur : Monsieur Djoued Abdelkrim

DP 069 383 22 01474 déposée le 21 juin 2022 - Projet : Modification de toiture et changement de menuiseries - Terrain : 229 rue Paul Bert Lyon 3ème Superficie du terrain : 323 m² - Demandeur : Monsieur Marmorat Eric Jean Emile

DP 069 385 22 01475 déposée le 21 juin 2022 - Projet : Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile (5G) - Terrain : 96 rue du Commandant Charcot Lyon 5ème Superficie du terrain : 5739 m² - Demandeur : Bouygues Telecom - Mandataire : Monsieur SABLE Paul

DP 069 383 22 01476 déposée le 20 juin 2022 - Projet : Modification de façade - Terrain : 28 rue Paul Bert Lyon 3ème Superficie du terrain : 129 m² - Demandeur : Pharmacie du monde - Mandataire : Madame Guezou Darine

DP 069 388 22 01477 déposée le 21 juin 2022 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 2 rue des Lilas Lyon 8ème Superficie du terrain : 280 m² - Demandeur : SCI les Amandiers - Mandataire : Monsieur Raison Jacques

DP 069 384 22 01478 déposée le 22 juin 2022 - Projet : Changement de menuiseries et modification de façade - Terrain : 18 rue Rosset Lyon 4ème Superficie du terrain : 2372 m² - Demandeur : Alliage Habitat - Mandataire : Madame Aucourt Pigneau Elodie

DP 069 389 22 01479 déposée le 22 juin 2022 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 8 rue de Bourgogne Lyon 9ème Superficie du terrain : 545 m² - Demandeur : Henri Germain - Mandataire : Monsieur Germain Sébastien

DP 069 383 22 01480 déposée le 22 juin 2022 - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 19 m² - Terrain : 11 Impasse Rampon Lyon 3ème Superficie du terrain : 499 m² - Demandeur : Monsieur Peyret Benoît

DP 069 382 22 01481 déposée le 22 juin 2022 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 69 rue du Président Edouard Herriot Lyon 2ème Superficie du terrain : 214 m² - Demandeur : L'artisan Parfumeur - Mandataire : Monsieur Bravard Laurent

DP 069 383 22 01482 déposée le 22 juin 2022 - Projet : Modification et réfection de Toiture - Terrain : 86-88 Route de Genas Lyon 3ème Superficie du terrain : 968 m² - Demandeur : GrandLyon Habitat - Mandataire : Monsieur Freixinos Jean-Noël

DP 069 388 22 01483 déposée le 22 juin 2022 - Projet : Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile - Terrain : 282 avenue Berthelot Lyon 8ème Superficie du terrain : 423 m² - Demandeur : On Tower France - Mandataire : Monsieur Darmigny Arnaud

DP 069 386 22 01484 déposée le 22 juin 2022 - Projet : Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile - Terrain : 83 rue Bellecombe Lyon 6ème Superficie du terrain : 523 m² - Demandeur : On Tower France - Mandataire : Monsieur Darmigny Arnaud

DP 069 381 22 01485 déposée le 22 juin 2022 - Projet : Modification de façade - Terrain : 5 Impasse Flesselles Lyon 1er Superficie du terrain : 3004 m² - Demandeur : Ville de Lyon - Mandataire : Monsieur Godinot Sylvain

DP 069 385 22 01486 déposée le 22 juin 2022 - Projet : Installation d'une véranda - Surface créée : 23 m² - Terrain : 104 rue Pierre Valdo Bâtiment C Lyon 5ème Superficie du terrain : 8808 m² - Demandeur : Monsieur Criado Hadrien

DP 069 383 22 01487 déposée le 22 juin 2022 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 11 rue des Aubépins Lyon 3ème Superficie du terrain : 278 m² - Demandeur : Monsieur Pouyet Vincent

DP 069 388 22 01488 déposée le 22 juin 2022 - Projet : Ravalement de façades avec ITE et modification de toiture - Terrain : 18 rue Antoine Péricaud Lyon 8ème - Demandeur : Foncia - Mandataire : Madame Gelloz Charlène

DP 069 387 22 01489 déposée le 22 juin 2022 - Projet : Modification de façade - Terrain : 22 avenue Leclerc Lyon 7ème - Demandeur : Usid De Lyon - Mandataire : Monsieur Coquel Frédéric

DP 069 385 22 01490 déposée le 23 juin 2022 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 17 rue Chanteclair Lyon 5ème Superficie du terrain : 484 m² - Demandeur : Madame Vinciguerra Angélique

DP 069 381 22 01491 déposée le 23 juin 2022 - Projet : Aménagement intérieur - Terrain : 1 rue des Pierres Plantées Lyon 1er Superficie du terrain : 607 m² - Demandeur : Illusionist - Mandataire : Madame Gardiol Elisabetta

DP 069 387 22 01492 déposée le 23 juin 2022 - Projet : Création d'un portillon dans une clôture acier existante - Terrain : 26 Bis rue Camille Roy Lyon 7ème Superficie du terrain : 149 m² - Demandeur : Operandi - Mandataire : Monsieur Lallinec Yann

DP 069 383 22 01493 déposée le 23 juin 2022 - Projet : Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile (5G) - Terrain : 178 rue Garibaldi Lyon 3ème - Demandeur : Free Mobile - Mandataire : Monsieur Jaeger Nicolas

DP 069 386 22 01494 déposée le 23 juin 2022 - Projet : Changement de destination d'un local de bureaux en local d'activité accueillant du public. - Terrain : 45 rue Sainte-Geneviève Lyon 6ème Superficie du terrain : 747 m² - Demandeur : Financia Business School - Mandataire : Monsieur Lopez De Castro Alfonso

DP 069 385 22 01495 déposée le 23 juin 2022 - Projet : Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile (5G) - Terrain : 32 boulevard des Castors Lyon 5ème - Demandeur : Free Mobile - Mandataire : Monsieur Jaeger Nicolas

DP 069 385 22 01496 déposée le 23 juin 2022 - Projet : Taille d'un arbre (séquoia) - Terrain : 9 rue François Genin Lyon 5ème Superficie du terrain : 1789 m² - Demandeur : Madame Vaudelin Guillemette

DP 069 382 22 01497 déposée le 25 juin 2022 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 28 rue de Condé Lyon 2ème Superficie du terrain : 546 m² - Demandeur : Monsieur Espinasse Frédéric Henri Augustin

DP 069 381 22 01498 déposée le 25 juin 2022 - Projet : Changements de menuiseries - Terrain : 9 montée saint Sébastien Lyon 1er Superficie du terrain : 219 m² - Demandeur : Monsieur Abattu Barthelemy Max Marcel

DP 069 383 22 01499 déposée le 25 juin 2022 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 1 rue Jean Quitout Lyon 3ème Superficie du terrain : 451 m² - Demandeur : Monsieur Vettard Serge

DP 069 383 22 01501 déposée le 26 juin 2022 - Projet : Installation d'une pergola bioclimatique - Terrain : 22 rue de l'Est Lyon 3ème Superficie du terrain : 332 m² - Demandeur : Monsieur Louviot Bertrand

Permis d'aménager déposé à la Ville de Lyon pendant la période du 20 au 26 juin 2022 (Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué)

PA 069 385 22 00008 déposé le 20 juin 2022 - Projet : Division de la parcelle BI 56 en 4 lots dont 1 constitue une voie de desserte. - Terrain : 9bis rue des Noyers Lyon 5ème Superficie du terrain : 2908 m² - Demandeur : Monsieur MARTONE Giuseppe - Auteur : Madame WATERKEYN Marie-Christine

Permis de construire déposés à la Ville de Lyon pendant la période du 20 au 26 juin 2022 (Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué)

PC 069 383 15 00136 M07 déposé le 22 juin 2022 Modificatif - Projet : Construction d'un bâtiment de 162 logements avec 146 aires de stationnement - Surface créée : 9518 m² - Terrain : avenue Lacassagne Lyon 3ème Superficie du terrain : 3675 m² - Demandeur : Sccv Lacassagne Bricks - Mandataire : Monsieur Paul Johan - Auteur : Insolites Architectures

PC 069 381 19 00262 M02 déposé le 22 juin 2022 Modificatif - Projet : Démolition partielle, restructuration, extension, et changement de destination d'un équipement d'intérêt collectif en habitation, commerce et activité de service, équipement d'intérêt collectif et bureau. Création d'une aire de stationnement. Mise à disposition de 6 aires de stationnement. - Surface créée : 5401 m² - Terrain : 4 place du Lieutenant Morel Lyon 1er Superficie du terrain : 2752 m² - Demandeur : Linkcity Sud-Est - Mandataire : Monsieur Duquoc Joris - Auteur : Bamaa + Archipat

PC 069 383 19 00376 M02 déposé le 21 juin 2022 Modificatif - Projet : Démolition totale. Construction de 3 maisons avec annexes et piscines. - Surface créée : 587 m² - Terrain : 22 rue Alfred de Vigny Lyon 3ème Superficie du terrain : 1711 m² - Demandeur : Sccv Kamelia - Mandataire : Monsieur Arbey Jean Philippe - Auteur : Arkhe & Co

PC 069 383 21 00277 M03 déposé le 21 juin 2022 Modificatif - Projet : Démolition partielle et construction d'un immeuble de 2 logements - Surface créée : 355 m² - Terrain : 20 rue du Professeur Florence Lyon 3ème Superficie du terrain : 308 m² - Demandeur : Sccv Maison Leontine - Mandataire : Monsieur Farkas Patrick - Auteur : Monsieur Silvy-Leligois Mathieu

PC 069 388 22 00173 déposé le 20 juin 2022 - Projet : Modification de façade - Surface créée : 156 m² - Terrain : 19 rue Berchet Lyon 8ème Superficie du terrain : 309 m² - Demandeur : - Auteur : Monsieur Milliancourt Yves, Pierre, Roger Monsieur Koenig Marcel

PC 069 381 22 00174 déposé le 20 juin 2022 - Projet : Agrandissement d'un restaurant - Surface créée : 26 m² - Terrain : 11 rue des Augustins Lyon 1er Superficie du terrain : 271 m² - Demandeur : GrandLyon Habitat - Mandataire : Monsieur Freixinos Jean-Noel - Auteur : Monsieur Noir Philippe

PC 069 383 22 00175 déposé le 20 juin 2022 - Projet : Réhabilitation et extension d'un immeuble et création de 16 logements - Surface créée : 179 m² - Terrain : 3 rue René et Marguerite Pellet Lyon 3ème Superficie du terrain : 532 m² - Demandeur : Refuge - Mandataire : Monsieur Sand Grégory - Auteur : Sas Omma Architecture Sas Omma Architecture

PC 069 383 22 00176 déposé le 21 juin 2022 - Projet : Construction d'un Atelier - Surface créée : 36 m² - Terrain : 9 rue de Bellevue Lyon 3ème Superficie du terrain : 817 m² - Demandeur : Monsieur Biance Thomas - Auteur : Madame Daleme Amandine

PC 069 389 22 00177 déposé le 22 juin 2022 - Projet : Construction d'une maison individuelle - Surface créée : 106 m² - Terrain : 45 chemin des Charbottes Lyon 9ème - Demandeur : Pierre Et Patrimoine - Mandataire : Monsieur Montillet Bernard - Auteur : Sarl Act'01

PC 069 389 22 00178 déposé le 23 juin 2022 - Projet : Extension d'un groupe scolaire - Surface créée : 347 m² - Terrain : 61 rue des Docks Lyon 9ème - Demandeur : Ville de Lyon - Auteur : Tekhne Architectes

PC 069 388 22 00179 déposé le 24 juin 2022 - Projet : Réhabilitation d'un local commercial pour la création d'un lieu de partage autour de la mobilité et de l'alimentation durable en ville et modification de façade - Surface créée : 417 m² - Terrain : 95 rue Villon Lyon 8ème Superficie du terrain : 36963 m² - Demandeur : GrandLyon Habitat - Mandataire : Monsieur Freixino Jean-Noël - Auteur : Monsieur Bernadal Antoine

Permis de démolir déposé à la Ville de Lyon pendant la période du 20 au 26 juin 2022 (Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué)

PD 069 387 22 00019 déposé le 21 juin 2022 - Projet : Démolition d'un local sanitaire - Terrain : 23 rue Pierre Semard Lyon 7ème Superficie du terrain : 80430 m² - Demandeur : SNCF-Gares et Connexions - Mandataire : Monsieur Remolif Laurent

Changement d'usage déposé à la Ville de Lyon pendant la période du 20 au 26 juin 2022 (Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué)

US 069 386 22 00456 déposé le 20 juin 2022 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 73 m² en cabinet de psychologie - Terrain : 117 rue de Créqui Lyon 6ème Superficie du terrain : 1074 m² - Demandeur : Madame Vogé Marie Régie : Régie Gontard

Déclarations préalables délivrées par la Ville de Lyon pendant la période du 20 au 26 juin 2022 (Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué)

DP 069 381 22 00356 Décision du 22 juin 2022 à Comptoir des revêtements 45 rue du Marais 69100 Villeurbanne 30 bis rue de la Fontaine 75011 Paris 11 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 226 m² constitué de trois lots en cabinet de conseil auprès des entreprises, organisation d'événements publics ou privés, de salons et de séminaires professionnels - Terrain : 3 passage Coste Lyon 6ème 12